

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 11, 2024

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with video conference this day at 11:30 a.m. [ET] to study Bill S-249, An Act respecting the development of a national strategy for the prevention of domestic violence.

Senator Ratna Omidvar (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: My name is Ratna Omidvar, and I am a senator from Ontario.

[*English*]

I am the Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

Before we welcome our witnesses, I would like to provide a content warning for this meeting. Today, our committee is beginning its study of Bill S-249, An Act respecting the development of a national strategy for the prevention of intimate partner violence. In addition to intimate partner violence, other sensitive subjects, including gender-based violence, suicide and substance use and abuse, may be discussed. This may be triggering to people in the room with us as well as to those watching and listening to the broadcast. Mental health support for all Canadians is available by phone and text at 9-8-8. This number will also be broadcast during the meeting. Senators and parliamentary employees are also reminded that the Senate's employee and family assistance program is available to them and offers short-term counselling for both personal and work-related concerns as well as crisis counselling.

I would like to go around the table and ask senators to introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Cordy: Good morning. Thank you for being here. My name is Jane Cordy. I am the deputy chair of the committee, and I'm from Nova Scotia.

Senator Osler: Good morning. I'm Gigi Osler, and I'm a senator from Manitoba.

Senator Burey: Good morning. Thank you for being here. I'm Sharon Burey, a senator for Ontario.

Senator Petten: Good morning. Iris Petten, Newfoundland and Labrador.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 11 avril 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 11 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-249, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour la prévention de la violence conjugale.

La sénatrice Ratna Omidvar (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Je m'appelle Ratna Omidvar et je suis une sénatrice de l'Ontario.

[*Traduction*]

Je suis la présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Avant d'accueillir nos témoins, j'aimerais donner un avertissement en ce qui a trait au contenu de cette réunion. Notre comité entamera aujourd'hui l'étude du projet de loi S-249, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour la prévention de la violence conjugale. Outre la violence conjugale, d'autres sujets sensibles, dont la violence fondée sur le sexe, le suicide et la consommation et l'abus de substances psychoactives, pourraient être abordés. Les personnes présentes dans la salle, ainsi que celles qui regardent et écoutent nos délibérations, risquent d'être bouleversées par ces sujets. Sachez que tous les Canadiens peuvent obtenir un soutien en matière de santé mentale par téléphone et par SMS en composant le 9-8-8. Ce numéro sera également diffusé pendant la réunion. De plus, nous rappelons aux sénateurs et aux employés du Parlement que le programme d'aide aux employés et aux familles du Sénat est à leur disposition. Ce programme offre des services de counselling à court terme pour les problèmes personnels et professionnels, ainsi que des services de counselling en cas de crise.

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs de se présenter. J'invite d'abord la vice-présidente à le faire.

La sénatrice Cordy : Bonjour. Merci d'être venus. Je m'appelle Jane Cordy. Je suis la vice-présidente du comité et je suis sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Osler : Bonjour. Je m'appelle Gigi Osler, sénatrice du Manitoba.

La sénatrice Burey : Bonjour. Merci d'être venus. Je m'appelle Sharon Burey, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Petten : Bonjour. Je m'appelle Iris Petten, sénatrice de Terre-Neuve-et-Labrador.

Senator Pate: I'm Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg. Thank you very much for being here. I think of myself as the seconder, but I'm actually the critic — friendly — of this bill.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard, a senator from Nova Scotia, unceded, unsurrendered Mi'kmaq territory.

[Translation]

Senator Petitclerc: Good morning. I am Chantal Petitclerc from Quebec. Thank you for being here.

[English]

Senator Ravalia: Good morning and welcome. I'm Mohamed Ravalia from Newfoundland and Labrador.

[Translation]

Senator Mégie: Good morning. I am Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[English]

Senator Seidman: Good morning. Thank you for being with us. I'm Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Dasko: Good morning and welcome to our committee. I'm Donna Dasko from Ontario.

The Chair: Joining us today for our first panel, we welcome Senator Manning, who is the sponsor of this bill, and Georgina McGrath. Thank you both very much for joining us today.

Ms. McGrath, we recognize that sharing your story with us today may not be easy. We deeply appreciate and thank you for taking the time to be with us here in person today. We have an hour together this morning, and we can suspend the meeting and take a break at any time, if you so wish, if you would indicate that to me either yourself or through Senator Manning.

I now invite Senator Manning to make opening remarks, to be followed by Ms. McGrath.

Hon. Fabian Manning, sponsor of the bill: Madam Chair and Senate colleagues, I preface my remarks today by thanking each of you in advance for the work you are about to undertake pertaining to my private member's bill, Bill S-249, an act respecting the development of a national strategy for the prevention of intimate partner violence.

La sénatrice Pate : Je m'appelle Kim Pate. J'habite sur le territoire non cédé et non abandonné des Algonquins Anishinaabeg. Je vous remercie chaleureusement de votre présence. Je me considère comme la sénatrice qui appuie ce projet de loi, mais j'en suis en fait la porte-parole bienveillante.

La sénatrice Bernard : Je m'appelle Wanda Thomas Bernard, sénatrice de la Nouvelle-Écosse, sur le territoire non cédé et non abandonné des Mi'kmaqs.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Bonjour. Chantal Petitclerc, du Québec. Merci d'être là.

[Traduction]

Le sénateur Ravalia : Bonjour et bienvenue. Je m'appelle Mohamed Ravalia, sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador.

[Français]

La sénatrice Mégie : Bonjour. Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[Traduction]

La sénatrice Seidman : Bonjour. Merci d'être venus. Je m'appelle Judith Seidman, sénatrice de Montréal, au Québec.

La sénatrice Dasko : Bonjour et bienvenue au comité. Je m'appelle Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

La présidente : Pour la première partie de notre réunion, nous accueillons le sénateur Manning, qui est le parrain du projet de loi, ainsi que Mme Georgina McGrath. Je vous remercie tous les deux de vous joindre à nous aujourd'hui.

Madame McGrath, nous comprenons qu'il puisse être difficile pour vous de nous raconter votre histoire aujourd'hui. Nous vous sommes profondément reconnaissants d'avoir pris le temps d'être parmi nous en personne et nous vous en remercions. Nous disposons d'une heure ce matin, et nous pouvons suspendre la réunion et faire une pause à tout moment si vous le souhaitez, dès lors que vous me l'indiquez vous-même ou par l'intermédiaire du sénateur Manning.

J'invite maintenant le sénateur Manning à faire ses observations préliminaires, après quoi Mme McGrath prendra la parole.

L'honorable Fabian Manning, parrain du projet de loi : Madame la présidente, chers collègues, en guise d'introduction à mes remarques, je vous remercie tous du travail que vous vous apprêtez à entreprendre au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi S-249, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour la prévention de la violence conjugale.

The impetus for this bill began in January of 2017 when I received a telephone call from the lady sitting next to me here today. Within a few days of receiving that call, I sat down for the first time with Georgina McGrath, which would be the first of many meetings, telephone calls and other methods of correspondence we would share throughout the next number of years.

During that first meeting, Georgina told me in intricate detail her story of intimate partner violence. To say I was shocked would be a major understatement. Following that initial meeting, Georgina's story has been constantly on my mind, and to this day, I still struggle to understand how one human being — in the vast majority of cases that human being would be a man — could inflict such abuse, suffering and maltreatment on another human being — in the vast majority of cases that human being would be a woman.

I was fortunate to grow up in a family with five brothers and two sisters. Prior to my mom's passing in 2011, my parents were married for six months short of sixty years. My father worshipped the ground my mother walked on. Therefore, I have great difficulty in understanding the horrendous actions perpetrated by these cowards.

My sincere hope is that the passage of Bill S-249 will be another cog in the wheel to deal with the epidemic of intimate partner violence that is so prevalent throughout our Canadian society today. The time has come where we have to step up as legislators and do our part. Will Bill S-249 stop the abuse entirely? Will Bill S-249 eliminate the scourge of intimate partner violence? Will Bill S-249 abolish this epidemic? Sadly, my friends, I believe we can all agree that we may not reach those lofty goals, but we cannot allow that to deter us from making a step forward and trying our best to make a difference. A Chinese philosopher once said, "The journey of a thousand miles begins with a single step." I honestly believe that one of those important steps would be the passage into law of Bill S-249.

This bill would give the government a two-year window to develop a national strategy for the prevention of intimate partner violence. Canadians from coast to coast to coast would then be given the opportunity to have input into developing that strategy. The many issues and concerns that Canadians have with how to deal with intimate partner violence would be given ample time and consideration through that process.

My bill is not asking for any singular response to this issue. The legal advice I received a long time ago from the Parliamentary Legislative Library is that bringing forward a

Ce projet de loi tire son origine de l'appel téléphonique que j'ai reçu en janvier 2017 de la dame qui est assise à côté de moi aujourd'hui. Quelques jours après avoir reçu cet appel, j'ai rencontré Georgina McGrath pour la première fois, et ce fut là le début d'une longue série d'entretiens, d'appels téléphoniques, entre autres façons de communiquer, qui auraient lieu entre nous au cours des années suivantes.

Lors de cette première rencontre, Mme McGrath m'a raconté dans les moindres détails son histoire de violence conjugale. Dire que j'ai été choqué ne serait qu'un euphémisme. Après cette première rencontre, l'histoire de Mme McGrath m'est constamment revenue à l'esprit, et, aujourd'hui encore, je peine à comprendre comment un être humain — qui dans la grande majorité des cas s'avère être un homme — peut infliger de tels mauvais traitements et de telles souffrances à un autre être humain — qui dans la grande majorité des cas s'avère être une femme.

J'ai eu la chance de grandir au sein d'une famille qui comptait cinq frères et deux sœurs. À la mort de ma mère en 2011, mes parents avaient été mariés pendant presque 60 ans, à 6 mois près. Mon père vénérât jusqu'au sol que foulait ma mère. C'est pourquoi il m'est très difficile de comprendre les gestes horribles perpétrés par ces lâches.

J'espère sincèrement que l'adoption du projet de loi S-249 constituera un nouveau rouage du dispositif de lutte contre la violence entre partenaires intimes, qui est aujourd'hui si répandue dans l'ensemble de la société canadienne. Le temps est venu pour nous, en tant que législateurs, d'agir et d'apporter notre contribution. Le projet de loi S-249 mettra-t-il un terme aux mauvais traitements? Le projet de loi S-249 entraînera-t-il l'élimination du fléau de la violence entre partenaires intimes? Le projet de loi S-249 mettra-t-il fin à cette épidémie? Malheureusement, chers amis, je crois que nous pouvons tous convenir que ces nobles objectifs risquent de ne pas être atteints, mais nous ne pouvons pas laisser cette éventualité nous dissuader de faire un pas en avant et de tenter de faire de notre mieux pour changer les choses. Comme l'a dit un philosophe chinois, « un voyage de mille lieues commence par un seul pas ». Je crois sincèrement que l'un de ces pas importants consisterait en l'adoption du projet de loi S-249.

Ce projet de loi donnerait deux ans au gouvernement pour élaborer une stratégie nationale de prévention de la violence entre partenaires intimes. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays auraient alors leur mot à dire dans l'élaboration de cette stratégie. Les nombreuses questions et préoccupations des Canadiens sur la manière de gérer la violence entre partenaires intimes se verraient accorder suffisamment de temps et d'attention dans le cadre de ce processus.

Mon projet de loi ne demande pas une réponse unique à cette question. Selon l'avis juridique que j'ai reçu il y a longtemps de la part de la Bibliothèque législative du Parlement, présenter un

piece of legislation asking for the development of a national strategy would be the most productive process to implement at this time. That is why Bill S-249 is before you today.

I first introduced a version of Bill S-249 in the Senate chamber on April 24, 2018, a few days short of six years ago. I am a patient man, but more importantly than that, I want to take this opportunity to thank Georgina and so many others for their unending patience throughout this lengthy and at times frustrating legislative process. Since the bill was first introduced, we have had to deal with two federal elections and the Covid pandemic and have witnessed the bill being put on the back burner several times. To finally be given the opportunity for Georgina to appear before you here in Ottawa today and to tell you in her own words her incredible story of abuse, survival and advocacy is a major step forward for victims and families across this country.

I am looking forward to following your deliberations over the next number of weeks. Since 2017, I have met with over 120 victims of the many different types of intimate partner violence, of which two were men and all the remainder were women. I have been educated in more ways than time will allow me to explain to you in detail here today. Intimate partner violence happens in many forms of relationships, including marriage, common law or dating relationships, regardless of the gender and sexual orientation of the partners, at any time during a relationship and even after it has ended, and intimate partner violence can occur in both public and private places as well as online and in many other ways, but it all has to deal with the issue of one person gaining control over another individual. Intimate partner violence is all about control. With that in mind, on behalf of all victims and their families, I respectfully ask for your support for Bill S-249.

In closing, let us once again recall the words of Kofi Annan, the former UN Secretary General:

Violence against women is perhaps the most shameful human rights violation. And, it is perhaps the most pervasive. It knows no boundaries of geography, culture or wealth. As long as it continues, we cannot claim to be making real progress towards equality, development and peace.

Senators, the time has come. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Manning. We will now hear from Ms. McGrath.

projet de loi demandant l'élaboration d'une stratégie nationale serait le processus le plus productif à mettre en œuvre à l'heure actuelle. C'est la raison pour laquelle vous avez le projet de loi S-249 devant vous aujourd'hui.

J'ai présenté une première version du projet de loi S-249 au Sénat le 24 avril 2018, il y a pratiquement six ans. Je suis un homme patient, mais, et c'est plus important, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier Mme Georgina McGrath et tant d'autres de leur patience inépuisable pendant toute la durée d'un processus législatif long et parfois frustrant. Depuis la première fois où le projet de loi a été présenté, nous avons dû faire face à deux élections fédérales et à la pandémie de Covid, et le projet de loi a été mis en veilleuse à plusieurs reprises. Le fait que Mme Georgina McGrath ait enfin l'occasion de venir devant le comité aujourd'hui à Ottawa pour vous raconter dans ses mots son incroyable histoire d'abus et de survie ainsi que ses plaidoyers constitue un grand pas en avant pour les victimes et leurs familles dans l'ensemble du pays.

J'attends avec impatience de suivre vos délibérations au cours des semaines à venir. Depuis 2017, j'ai rencontré plus de 120 victimes des différents types de violence entre partenaires intimes, dont deux étaient des hommes. Les autres étaient toutes des femmes. J'en ai appris bien plus que ce que le temps me permet de vous expliquer ici, aujourd'hui. La violence entre partenaires intimes se produit dans divers types de relations, à savoir dans un mariage, une union de fait ou des fréquentations, et ce, indépendamment du genre et de l'orientation sexuelle des partenaires et à tout moment au cours d'une relation, y compris une fois qu'elle a pris fin. Qui plus est, la violence entre partenaires intimes peut avoir lieu dans des lieux publics ou privés, ainsi qu'en ligne ou de bien d'autres façons, mais le dénominateur commun est le désir de la part d'un partenaire d'exercer un contrôle sur l'autre personne. La violence entre partenaires intimes est essentiellement une question de contrôle. En tenant compte de tout cela, et au nom de toutes les victimes et de leurs familles, je vous demande avec respect de soutenir le projet de loi S-249.

Pour conclure, rappelons-nous encore une fois ce qu'a dit Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies :

La violence à l'égard des femmes est probablement la violation des droits de la personne la plus honteuse et peut-être la plus répandue. Elle ne connaît pas de frontières géographiques, culturelles ou économiques. Tant qu'elle continuera d'exister, nous ne pourrions pas prétendre avancer en matière d'équité, de développement et de paix.

Sénateurs, il est temps d'agir. Je vous remercie.

La présidente : Merci, sénateur Manning. Nous entendrons maintenant les propos de Mme McGrath.

Georgina McGrath, as an individual: Good Morning. First of all, I would like to express my thanks to Madame Chair and the senators and guests who sit here today. I would like to give my utmost thanks and gratitude to Senator Fabian Manning for taking my story and creating Bill-S-249.

It is an honour for me to be here today to finally speak about this epidemic of intimate partner violence that is taking place in our country, an epidemic in our free country of Canada. As Canadians, we take part in war-torn countries by sending our soldiers to protect the vulnerable, and two of those soldiers are my sisters. Meanwhile, in our own country, we have a very secretive war taking place behind our very own closed doors.

I am Georgina McGrath and I am a survivor of intimate partner violence. My last beating was September 25, 2014. I should tell you that when I speak, I speak for thousands of women who stand behind me and cannot speak for themselves. When I speak, it is from my experiences.

I am 54 years old, and I grew up in Labrador City, Newfoundland and Labrador. I am the mother of two beautiful children: Nathan, who is 35, and Kelty, who is 33. I am a grandmother to our precious grandson Thomas, who is 5. I am a daughter, a sister, a mother-in-law, an aunt and a friend. Today, I am the proud wife of one of the most gentle, kindest, understanding men one could ever have the pleasure of knowing. His name is Kyran. We live in Branch, on St. Mary's Bay, Newfoundland and Labrador, in a house in front of the Atlantic Ocean, with a little hobby farm. Today, I am safe.

My life wasn't always this blessed when it came to partners. I was a mother who taught her children to never allow anyone to bully you, never throw the first punch and never let people take advantage of you. Now, let me tell you, looking back, I didn't follow those life lessons for myself. I was a business woman. I could deal with many issues and problems. I worked very hard, I made a good living for myself and I was determined to succeed, but during the eight years that I had my own company, I allowed my personal life outside the gates of my building to lose all control. I feel that just about every relationship I was ever in involved some sort of abuse. As my relationships evolved, so did the intensity of aggression.

It started with a violator from Happy Valley-Goose Bay. I will refer to him as R.M. For the first few months, he treated me like a queen and my children, who were young adults, with great kindness. Looking back, there were many red flags, but the most obvious was his control and extreme jealousy. My father stated, "Georgina, jealousy is one of the most dangerous diseases." It became constant emotional, mental and physical abuse. This nightmare ended with a rifle. He looked at me and said, "This bullet is for you, and this one is for me." The phone rang, and the

Georgina McGrath, à titre personnel : Bonjour. Tout d'abord, je souhaite remercier la présidente et les sénateurs, ainsi que les invités présents aujourd'hui. Je tiens à exprimer ma très grande gratitude au sénateur Fabian Manning et à le remercier de s'être inspiré de mon récit pour élaborer le projet de loi S-249.

Je suis honorée d'être ici aujourd'hui et de finalement parler de l'épidémie de violence entre partenaires intimes qui a lieu dans notre pays, une épidémie dans le pays libre qu'est le Canada. En tant que Canadiens, nous intervenons dans des pays déchirés par la guerre en y envoyant des soldats pour protéger les plus vulnérables. Deux de ces soldats sont mes sœurs. Entretemps, dans notre pays, une guerre très secrète sévit derrière les portes de nos propres maisons.

Je m'appelle Georgina McGrath et je suis une survivante de la violence entre partenaires intimes. La dernière fois que j'ai été battue est le 25 septembre 2014. Je devrais vous dire que, lorsque je parle, je le fais au nom de milliers de femmes qui sont derrière moi et qui ne peuvent pas s'exprimer en leur propre nom. Lorsque je parle, je me fonde sur mon expérience.

J'ai 54 ans. J'ai grandi à Labrador City, à Terre-Neuve-et-Labrador. Je suis la mère de deux magnifiques enfants adultes, Nathan, 35 ans, et Kelty, 33 ans. Je suis la grand-mère de notre précieux petit Thomas, qui a 5 ans. Je suis une fille, une sœur, une belle-mère, une tante et une amie. Aujourd'hui, je suis la fière épouse de l'un des hommes les plus gentils, les plus doux et les plus compréhensifs que l'on puisse avoir le plaisir de connaître. Il s'appelle Kyran. Nous vivons à Branch, dans la baie Sainte-Marie, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans une maison dotée d'une petite ferme devant l'océan Atlantique. Aujourd'hui, je suis en sécurité.

Je n'ai pas toujours été aussi choyée dans ma vie amoureuse. J'ai enseigné à mes enfants à ne jamais laisser quiconque les intimider, à ne jamais amorcer une bagarre et à ne jamais laisser quelqu'un profiter d'eux. Je peux vous dire avec le recul que je n'ai pas suivi mes propres enseignements. J'étais une femme d'affaires qui pouvait régler n'importe quel problème. Je travaillais très fort et je gagnais bien ma vie. Je me concentrais sur ma réussite. Toutefois, pendant les huit ans où j'ai dirigé mon entreprise, j'ai complètement perdu le contrôle de ma vie personnelle. Toutes les relations que j'ai eues ont été marquées par une forme ou une autre de violence. Les agressions s'intensifiaient au fur et à mesure que mes relations évoluaient.

Les violences ont commencé avec un agresseur de Happy Valley-Goose Bay. Appelons-le R.M. Dans les premiers mois, il m'a traitée comme une reine. Il était très gentil avec mes enfants, qui étaient de jeunes adultes à l'époque. Avec le recul, je vois plusieurs signaux d'alarme, mais le plus évident était le contrôle qu'il exerçait sur moi de même que sa jalousie excessive. Mon père m'avait dit : « Georgina, la jalousie est une des maladies les plus dangereuses. » Les violences psychologiques et physiques étaient continues. Le cauchemar s'est terminé avec une

machine picked up that it was his mother calling. He was charged with a firearms offence, but I wouldn't give a statement on the abuse. He moved back to his home town but continued to threaten and stalk me.

The stress going on in my personal life caused me to become very ill. After many doctor appointments from Newfoundland and Labrador to Ontario, I was diagnosed with fibromyalgia and PTSD. I picked up the pieces of my life with the help of family and friends. My daughter was doing her post-secondary education, and my son was playing junior hockey. I had to move forward and was determined to be not just their mother but their provider.

In 2012, I wasn't looking for a relationship, just someone to have a mature friendship. That's when I met the biggest manipulator of my life. He was from Ireland and had come to live in Labrador City. I will refer to him as I.W. I actually gave him a job. We were friends initially. He treated me quite well. Although he was younger, I thought he was intriguing and a lot of fun to be around. He had befriended my children, especially my son. We all spent a lot of time together, and we became more than friends. That was against all my business morals, as I didn't believe in dating an employee. Although I couldn't see any red flags at the time, they were there. I allowed myself to become blind once again. I let go all my insecurities and was willing to spend the rest of my life with this person. The red flag I missed initially was money — not financial abuse on his part but him using me for every cent I had, and I allowed this.

About a year later, in September 2013, we went to Las Vegas. The very first night, I received my first punch, but this time I fought back. This was the start of the same cycle continuing within myself and allowing someone else to take control. The following morning, with a makeup cover, which I was professional at, we went to breakfast. He looked at me and said, "You know, the best thing about you, G Mac" — that was a nickname he had for me — "you can get up and just forget anything ever happened." And at that time in my life, that is exactly what I did. After all, I was a pro at covering abuse. I had hoped things would get better, but that wasn't going to happen.

I look at all abusers the same. The only difference is they wear a different face. They all start the same. I call it the honeymoon stage. When they have edged in and taken away your control, it becomes a matter of time before you are at the lowest point of your life between living and dying. I was quickly getting there. The mental and emotional abuse followed hand in hand with the

carabine braquée sur moi. Il m'a regardée et m'a dit : « Cette balle est pour toi, et l'autre est pour moi. » Le téléphone a sonné. Le répondeur a pris l'appel. C'était sa mère. Mon agresseur a été accusé d'infraction par arme à feu, mais je n'ai pas voulu faire de déclaration sur les violences que j'avais subies. Il est retourné dans sa ville natale, mais il a continué de me menacer et de me harceler.

Le stress que j'affrontais dans ma vie personnelle m'a rendue très malade. Après avoir consulté plusieurs médecins à Terre-Neuve-et-Labrador et en Ontario, j'ai reçu un diagnostic de fibromyalgie et de trouble de stress post-traumatique. J'ai rafistolé ma vie avec l'aide de ma famille et de mes amis. Ma fille faisait ses études postsecondaires et mon fils jouait dans une équipe de hockey junior. Je devais continuer à avancer. J'étais déterminée à jouer non seulement mon rôle de mère, mais aussi mon rôle de pourvoyeuse.

En 2012, je ne voulais pas d'une autre relation amoureuse. Je recherchais une amitié platonique. C'est à cette époque que j'ai rencontré le plus grand manipulateur de ma vie. Il était venu d'Irlande pour s'installer à Labrador City. Appelons-le I.W. Je lui ai donné un emploi. Nous étions des amis au début. Il me traitait plutôt bien. Même s'il était plus jeune, je le trouvais intrigant et divertissant. Il a tissé des liens avec mes enfants, surtout avec mon fils. Nous avons passé beaucoup de temps ensemble, et nous sommes devenus plus que des amis. J'avais comme éthique professionnelle de ne pas fréquenter mes employés. Non seulement je bafouais mes principes, mais je ne voyais pas les signaux d'alarme. Les signaux étaient là, mais je me laissais aveugler encore une fois. Je mettais toutes mes insécurités de côté avec l'idée de passer le reste de ma vie avec cette personne. Le premier signe que je n'ai pas vu était l'argent. Ce n'était pas de l'exploitation financière de sa part, mais il profitait de chaque sou que j'avais, et je l'ai laissé faire.

Environ un an plus tard, en septembre 2013, nous sommes allés à Las Vegas. Le premier soir, j'ai reçu mon premier coup de poing, mais cette fois-là, je me suis défendue. À l'intérieur de moi reprenait le sempiternel cycle qui permettait à quelqu'un d'autre de prendre le contrôle. Le lendemain matin, je me suis appliqué comme une pro un maquillage bien couvrant, et nous sommes allés déjeuner. Il a dit en me regardant : « Ce qui est le plus formidable avec toi, G Mac — c'était le surnom qu'il me donnait —, c'est que tu te lèves le matin et que tu oublies tout ce qui a pu arriver. » Dans cette période de ma vie, c'est exactement ce que je faisais. Après tout, j'étais passée maître dans l'art de dissimuler des agressions. J'espérais que les choses s'amélioreraient, mais ce vœu était illusoire.

Pour moi, tous les agresseurs se ressemblent. La seule chose qui les différencie est leur visage. Ils commencent tous leur stratagème de la même manière. C'est la lune de miel. Dès qu'ils ont établi leur emprise et qu'ils ont pris le contrôle de votre vie, ce n'est qu'une question de temps avant que vous vous retrouviez au plus bas, carrément entre la vie et la mort. Je me

physical abuse. Everything was my fault, of course, and I was crazy for questioning him on anything. His reign of terror continued over the next few months. I had black eyes, a broken-off tooth, a concussion and a tiring amount of emotional and mental abuse. I went to see the doctor, I went to counselling, and I still had the frame of mind that I could change to make him happy.

On August 10, 2014, my forty-fifth birthday, I got a bouquet of flowers and a card expressing his love for me. He signed it, "I love you so much and will always be here for you. Yours truly." The night before that, I got a beer bottle thrown at my head. He was a powerhouse when it came to manipulation, and he could show the rest of the world just how wonderful and charming he really was.

On September 25, 2014, I received the biggest beating of my life. The evening started with wine and a movie, but it quickly turned into a night of horror. There was a verbal argument in the garage, and I went in the house. He followed, and the beating began. He pushed me to the floor, got on top of me and started strangling me. He would let go and continue with punch after punch.

He put his hands around my neck and his face down into mine. While strangling me, I could reach him enough to bite the top of his nose. He released his grip. He was very vain when it came to his looks. He was so angry that he got up and went to the bathroom to inspect what I had done. I got up and locked the bedroom door. It was the angriest time I had ever seen him. He put his fist through the door, reached in and unlocked it. He pushed me to the floor and started punching me on the side of my head. I managed to get him off, but this time his anger was so intense he got back on top of me and continued with his assault. I just lay there waiting for the final punch. He would continue hitting me and telling me over and over again, "You are old, fat and wrinkly. Nobody will ever want you."

He finally got off of me and went downstairs. I thought it was over. Then he came up with a knife. I thought I was finished, but instead he went into the bathroom. I thought, "No way," and I put my body against the door and pushed and pushed, telling him everything was going to be okay, and eventually he passed me out the knife. I was so tired of everything. I was mentally exhausted, and it was the lowest point of my life. I went to the basement with him still yelling, "You are fat, ugly, useless, and nobody wants you, not even your children."

I picked up the phone and called my sister in Trenton, Ontario. I told her some of what was happening, but the biggest reason I called her was to give her my will. I hid in the basement, and I knew he was going to end my life. That's when I decided I would end it myself. I was broken, and there was no turning back. My sister called 911, something that I was unaware of. The

suis vite retrouvée là. Les violences mentales et émotionnelles ont emboîté le pas aux violences physiques. Tout était de ma faute et j'étais folle de mettre en doute ce qu'il faisait. Son règne de terreur s'est poursuivi pendant plusieurs mois. J'avais les yeux au beurre noir, une dent cassée, une commotion cérébrale et un bilan épuisant de violences psychologiques. Même après avoir consulté un médecin et un psychologue, j'étais toujours convaincue que je pouvais changer et le rendre heureux.

Le 10 août 2014, à mon 45^e anniversaire, j'ai reçu un bouquet de fleurs et une carte contenant le message : « Je t'aime énormément et je serai toujours là pour toi. » La nuit précédente, il m'avait jeté une bouteille de bière à la tête. Ce grand manipulateur savait néanmoins comment montrer au reste du monde à quel point il était merveilleux et charmant.

Le 25 septembre 2014, j'ai reçu la plus grosse raclée de ma vie. La soirée qui avait commencé avec du vin et un film s'est rapidement transformée en une nuit d'horreur. Nous nous sommes disputés dans le garage, et je suis entrée dans la maison. Il m'a suivie et les coups ont commencé. Il m'a poussée à terre. Il s'est mis sur moi et a commencé à m'étrangler. Il me lâchait, puis continuait à me rouer de coups.

Il a mis ses mains autour de mon cou et a rapproché son visage du mien. J'ai pu lui mordre le nez pendant qu'il m'étranglait. Il a relâché son emprise. Il tenait beaucoup à son apparence. Il était tellement en colère qu'il s'est rendu à la salle de bain pour regarder la blessure que je lui avais infligée. Je me suis levée et j'ai verrouillé la porte de la chambre à coucher. Il n'avait jamais été autant en colère. Il a transpercé la porte avec son poing et l'a déverrouillée. Il m'a projetée sur le plancher et a commencé à m'asséner des coups de poing sur le côté de la tête. J'ai réussi à me dégager, mais sa colère était si intense qu'il s'est remis sur moi et a continué à me frapper. Je suis restée allongée en attendant le coup final. Il continuait en répétant sans cesse : « Tu es vieille, grosse et ridée. Personne ne voudra jamais de toi. »

Il s'est relevé et a descendu les escaliers. Je pensais que mon supplice était terminé, mais il est revenu avec un couteau. Je me suis dit que tout était fini, mais au lieu de cela, il est allé dans la salle de bain. Je me suis ressaisie et j'ai poussé de tout mon poids contre la porte en lui disant que tout allait bien aller dans l'espoir qu'il finisse par me donner le couteau. J'étais tellement fatiguée de tout. J'étais épuisée mentalement. Je n'étais jamais allée plus bas. Je suis descendue au sous-sol pendant qu'il me criait : « Tu es grosse, laide, bonne à rien. Personne ne veut de toi, même pas tes enfants. »

J'ai décroché le téléphone et j'ai appelé ma sœur, qui vit à Trenton, en Ontario. Je lui ai parlé rapidement de ce qui se passait, mais je l'appelais surtout pour lui dicter mon testament. Je me suis cachée dans le sous-sol en sachant qu'il allait me tuer. C'est à ce moment précis que j'ai décidé d'en finir. J'étais brisée et je ne pouvais plus revenir en arrière. Ma sœur avait composé

house was silent. I went to the kitchen and took prescription medication. I went upstairs to the bedroom where he was passed out with a mask over his eyes, and I took three more bottles of medication. I changed into clean pajamas, cleaned up the broken glass and threw the empty pill bottles in the garbage. I went into the living room and lay on my couch to die. That was the night I wanted my life to end, and it would have ended at his hands or my own.

The next thing I remember is waking in the hospital and seeing my two children. That's when I knew I was in for the fight of my life. I had ruptured ear drums, temporal and facial damages and bruises all over my body that took seven weeks to fade away. When I was moved out of intensive care and into a room, he came to visit. He told me that he didn't know why he did what he did, and he just wanted me to come home.

After my daughter left home to return to work, my sister came. She begged me every day to go to the police. Three weeks after the beating, I went. They wouldn't remove him from my house unless I gave a statement. I still had bruising quite visible on my face and neck. I left. I felt so alone, defeated and unprotected. He remained in my house for five weeks — five weeks of pure torture. In the fifth week, my son said, "Mom, if you don't go give the statement, I'm going to end up in jail." I went with my son and daughter-in-law to the police station. By the time the arrest warrant was issued, he was on a flight. The police sought a Canada-wide arrest warrant, but by the time that was obtained, he had gone through customs and was on his way back to Ireland. He was free.

Senators, that is just some of my story. I beg you to pass this bill expeditiously. There is a lot of work to be done. This is now on your shoulders. I want you to remember that you are the only people in our country who can give those thousands of voiceless women who stand behind me a chance at life and a chance at survival.

The Chair: Thank you very much, Senator Manning and Ms. McGrath.

Ms. McGrath, the committee and everyone watching us, I know, commends you for your courage in coming forward with your story. We really appreciate and honour that.

Colleagues, we will move to questions.

le 911, ce que je ne savais pas. La maison était silencieuse. Je suis allée à la cuisine prendre des médicaments sur ordonnance. J'ai monté les escaliers jusqu'à la chambre, où mon agresseur gisait inconscient avec un masque sur les yeux. J'ai pris trois autres flacons de médicaments. J'ai enfilé un pyjama propre, j'ai ramassé les éclats de verre brisé et j'ai jeté les flacons de médicaments vides à la poubelle. Je suis allée au salon et je me suis allongée sur le canapé pour mourir. Je voulais que ma vie se termine cette nuit-là, et quelqu'un allait s'en charger, que ce soit lui ou moi.

Le prochain souvenir que j'ai est de m'être réveillée à l'hôpital et d'avoir vu mes enfants. J'ai compris à ce moment-là que j'allais mener le plus grand combat de ma vie. J'avais les tympan perforés, des blessures aux tempes et au visage et des ecchymoses sur tout le corps qui ont mis sept semaines à disparaître. Lorsque je suis sortie des soins intensifs et que j'ai été transférée dans une chambre, il est venu me rendre visite. Il m'a dit qu'il ne savait pas pourquoi il avait fait ce qu'il avait fait. Il voulait que je rentre à la maison.

Lorsque ma fille est partie de chez moi pour retourner au travail, elle a été relayée par ma sœur, qui m'a suppliée tous les jours de porter plainte à la police. J'y suis allée trois semaines après les coups. Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas l'expulser de chez moi tant que je ne faisais pas de déclaration. Les ecchymoses étaient encore visibles sur mon visage et mon cou. Je me sentais abattue et extrêmement seule et vulnérable. Il est resté dans ma maison cinq semaines — des semaines de pure torture. Au cours de la cinquième semaine, mon fils m'a dit : « Maman, si tu ne fais pas de déclaration, c'est moi qui vais finir en prison. » Mon fils et ma bru m'ont accompagnée au poste de police. Le temps que le mandat d'arrestation soit émis, mon bourreau était déjà dans l'avion. La police a demandé un mandat d'arrestation pancanadien, mais il avait eu le temps de franchir les douanes et d'amorcer son retour vers l'Irlande lorsque le mandat a été émis. Il était libre.

Sénateurs, je vous ai raconté une parcelle de mon histoire. Je vous implore d'adopter rapidement le projet de loi. La somme de travail qui reste à faire est énorme. Le tout repose sur vos épaules. N'oubliez pas que vous êtes les seules personnes au pays qui peuvent donner aux milliers de femmes qui se tiennent derrière moi et qui ne peuvent pas parler une chance de vivre et une chance de survivre.

La présidente : Sénateur Manning, madame McGrath, merci beaucoup.

Madame McGrath, le comité et toutes les personnes qui nous regardent saluent le courage dont vous faites preuve en vous présentant devant nous pour raconter votre histoire. Vous avez tout notre respect. Merci infiniment.

Chers collègues, nous allons passer aux questions.

Senator Petten: Thank you very much for your testimony and your courage. That was very powerful.

My question for you is, what support or resources did you receive, or maybe what do you wish you would have received?

Ms. McGrath: I want you all to know that I didn't get here today just by the click of a finger. I went through a lot of counselling. I was blessed that my sister lived in Trenton, Ontario, and she encouraged me to come live with her, so I left my home. I claimed bankruptcy with my company. I left my community. I left with my son, who went on to Edmonton in my car, and I moved to stay with her. I stayed with her, and she is a soldier who has PTSD and was involved with a very good group of counsellors. They took me on. That's basically where I got my counselling.

Resources that I wish that I had received — I felt I was so let down by our local police detachment. I was always under the understanding that zero tolerance policy was right across our country. It certainly wasn't there for me in Labrador City during that time. I actually filed a complaint against the police in March 2015. During that report, I had found out that when my sister called 911 from Ontario and was put through to 911 in Labrador, she was put through to the hospital. She told them that there was a domestic dispute and that there was a possibility that I may have taken an overdose. That was never relayed from the paramedics to the police. When the police came into my house, they only used flashlights. There were no lights turned on. How could anybody tell that I was beaten? When I arrived at the hospital — in this report, it states that I had swollen damages on the left side of my face, that there was blood coming out of my ear and I had a laceration in the back of my head.

My experience with the police at that time was not a very good experience, but I will reiterate that, without the counselling that I had, I would not be here today.

Senator Cordy: Thank you, Senator Manning, for bringing this bill forward. As painful as this story is, I think it's very important for all Canadians to hear it.

Thank you so much, Ms. McGrath, for being with us to tell your story. As senators, we are pleased and honoured to hear your voice and to hear your story today. You are a courageous superstar to tell your story.

You and I spoke earlier this morning about the stereotype that Canadians have about who an abused partner is. I wonder if you could talk about what this stereotype is. Does this stereotype prevent some people who don't fit under the stereotype from coming forward? How can we make it easier for people to come

La sénatrice Petten : Merci beaucoup de votre témoignage et de votre courage. Votre récit est bouleversant.

Je voudrais savoir quel soutien ou quelles ressources vous avez obtenus ou que vous auriez souhaité obtenir?

Mme McGrath : Je tiens à vous dire que je n'ai pas réuni la force de me présenter devant vous aujourd'hui en un claquement de doigts. J'ai recouru à de multiples séances de counselling. Ma sœur a eu l'idée providentielle de m'inviter à vivre chez elle, à Trenton, en Ontario. J'ai quitté ma maison et ma communauté et j'ai déclaré faillite. Je suis partie avec mon fils, qui a continué jusqu'à Edmonton avec ma voiture, et j'ai emménagé chez elle. Ma sœur est une soldate aux prises avec un trouble de stress post-traumatique. Elle était soutenue par un excellent groupe d'intervenants, qui m'a aussi prise sous leur aile. C'est essentiellement auprès de ce groupe que j'ai obtenu du counselling.

Les ressources que j'aurais aimé obtenir... J'ai vraiment senti que le poste de police local m'avait laissée tomber. Je pensais jusque-là que la politique de tolérance zéro s'appliquait à la grandeur du pays. Elle ne s'appliquait manifestement pas à moi à Labrador City à cette époque. J'ai déposé une plainte contre la police en mars 2015. Comme je l'ai découvert au cours du processus, l'appel que ma sœur avait fait au service 911 en Ontario avait été transféré du service 911 au Labrador, mais à l'hôpital, et non pas à la police. Ma sœur avait signalé une dispute conjugale et la possibilité d'une surdose de médicaments, mais les ambulanciers paramédicaux n'ont jamais transmis ces informations aux policiers. Les policiers qui sont entrés chez moi étaient seulement munis de lampes de poche. Aucune lumière n'était allumée dans la maison. Comment ont-ils pu déterminer que j'avais été battue? Le rapport indique qu'à mon arrivée à l'hôpital j'avais des contusions causant une enflure du côté gauche du visage, du sang qui s'écoulait de l'oreille et une laceration à l'arrière de la tête.

Mon expérience avec la police à l'époque a été assez décevante, mais je répète que n'eût été les nombreuses séances de counselling, je ne serais pas devant vous aujourd'hui.

La sénatrice Cordy : Merci, sénateur Manning, d'avoir présenté le projet de loi. Cette histoire est extrêmement douloureuse, mais je pense que c'est très important pour tous les Canadiens de l'entendre.

Merci beaucoup, madame McGrath, de nous avoir raconté votre histoire. Nous, sénateurs, nous sommes honorés et ravis d'entendre votre voix et votre histoire. Vous démontrez un grand héroïsme.

Nous avons discuté plus tôt ce matin du stéréotype qui circule au Canada sur les victimes de violence entre partenaires intimes. Pourriez-vous parler de ce stéréotype? Certaines s'empêchent-elles de parler parce qu'elles ne correspondent pas au stéréotype? Comment faire pour aider les personnes à raconter

forward and tell their story so that people understand the prevalence? I know Senator Manning, in his speech, gave a number of statistics, and the numbers are far higher than anybody would like to believe.

Ms. McGrath: I guess we all grew up with a typical idea of a person who was abused in the home. It was somebody who lived on the low social spectrum of the scale. I'm not sure if those are the proper words.

I can only speak for myself. I was too proud. I was a businesswoman in a community. I ran a carpentry company, a landscaping company, and I had a retail store. I was too proud to say that somebody was beating me at home or that somebody had that kind of control over me. There were a few people, especially my dad, who could pick up on that, not from me but from the abuser.

I'm not really sure how we get people to come and tell their stories. The biggest thing I think that any victim needs to know, no matter what social level of life they are at, is that they are not alone. I'm not sure if that answers your question completely.

Senator Cordy: Thank you.

Senator Ravalia: Thank you, Senator Manning.

Georgina, that was very moving. I had the pleasure of meeting you, your wonderful family and your partner.

The part of your experience that shook me the most was the experience of strangulation. Could you elaborate on the effects of that particular experience as it relates to intimate partner violence, what effects that has left you with and how you have been able to cope with that recurring nightmare?

Ms. McGrath: I think one of the hardest questions I have ever been asked by a reporter, actually, was she asked me what it was like to be strangled. How do you answer that? The only thing I can say in answer to that person and to anybody is that when you are in front of your abuser and he has a gun — I have been in both situations — he is away from you. There is still distance between you. When you're being strangled, it's a person you love who has their hands around your neck and has your life in their hands.

Some of the statistics and the information coming out on strangulation is that if strangulation and concussions become repetitive enough, injuries are very similar to those in professional hockey or football players with a history of hits to the head. Evidence also indicates that in intimate partner violent relationships where nonfatal and fatal strangulation is used, there

leur histoire pour que la population comprenne l'ampleur du problème? Selon les statistiques dont le sénateur Manning a fait part dans sa déclaration, les chiffres sont bien plus élevés qu'on le penserait.

Mme McGrath : Nous avons tous grandi avec un stéréotype de la victime de violence familiale. Nous nous imaginons une personne au bas de l'échelle sociale. Je ne sais pas si j'emploie les termes appropriés.

Je vais seulement parler pour moi. J'étais trop fière. J'étais une femme d'affaires en vue dans ma localité qui dirigeait une entreprise de menuiserie, une entreprise d'aménagement paysager et un magasin de détail. J'avais trop de fierté pour révéler que je recevais des coups à la maison et que quelqu'un me contrôlait à ce point. Seules certaines personnes, notamment mon père, s'en sont rendu compte, mais au contact de l'agresseur, et non pas à mon contact.

Je ne sais pas vraiment comment amener les femmes à dénoncer et à raconter leur histoire. La chose la plus importante que les victimes devraient savoir, peu importe leur situation socioéconomique, c'est qu'elles ne sont pas seules. Je ne sais pas si cela répond bien à votre question.

La sénatrice Cordy : Merci.

Le sénateur Ravalia : Merci, sénateur Manning.

Madame McGrath, c'était très émouvant. J'ai eu le plaisir de vous rencontrer, ainsi que votre merveilleuse famille et votre partenaire.

La partie de votre expérience qui m'a le plus ébranlée, c'est quand vous avez parlé d'étranglement. Pourriez-vous en dire davantage, dans le contexte de la violence entre partenaires intimes, sur les effets de cette expérience particulière, les séquelles qu'elle a entraînées et la façon dont vous avez réussi à composer avec ce cauchemar récurrent?

Mme McGrath : Je pense qu'une des questions les plus difficiles qu'on m'ait jamais posées était celle d'une journaliste qui m'a demandé ce que cela faisait de se faire étrangler. Comment répondre à cela? Je lui répondrais simplement, ou à quiconque poserait la question, que lorsqu'on est devant un agresseur armé — je me suis retrouvée dans les deux situations —, l'agresseur est loin de vous. Il y a encore une distance entre vous et lui. Dans le cas d'un étranglement, c'est une personne que vous aimez qui vous met les mains autour du cou et qui a littéralement votre vie entre les mains.

Selon certaines statistiques et informations disponibles au sujet de l'étranglement, les personnes victimes d'étranglement et de commotions cérébrales répétées présentent après un certain nombre d'incidents des blessures très semblables à celles de joueurs de hockey ou de football professionnels ayant des antécédents de coups à la tête. Les données indiquent également

is an over 600% more likely chance that the victim becomes a case of attempted murder and 750% chance that it will end in homicide. I look at strangulation as a warning. It's your first warning for homicide.

Although I am almost a decade since my last beating and I live a most wonderful life with my husband, there are nights that he almost freezes to death because I have to keep the window open because I can still feel his hands around my neck.

Strangulation is not uncommon when it comes to intimate partner violence. Non-fatal strangulation may also be associated with increased controlling behaviour by abusers and greater victim fear, which may impact the ability for victims to successfully separate or become free of the abuser. Strangulation is something that our country needs to do much more work on.

Senator Ravalia: Thank you.

Senator Osler: Thank you, Senator Manning, for being here, and most of all, thank you, Ms. McGrath, for being here, for using your voice to give voice to those who aren't here and for reclaiming your power.

My question is, what changes would you like to see in the current programs and strategies aimed at preventing intimate partner violence?

Ms. McGrath: I think one of the most important changes that has to happen in our country is education. Education has to start — we can't say "start at home" as much as we would like to. It has to start at school. Children need to know about healthy and unhealthy relationships. Today's bully is tomorrow's abuser. We need to have programs so that young girls and boys know what a red flag looks like when it comes to relationships. We need training and education in every single department — health departments, the police force. We oh-so need training when it comes to our courtrooms. A victim should not be continuously revictimised. A judge, in my personal opinion, should be well trained to deal with victims of intimate partner violence, as we have judges trained to deal with family law.

One of the other changes that I would like to see is the onus of all of this is always on the victim. She is responsible to maintain the home, to protect herself, to protect her children, to protect her abuser, to protect her pets, to pack her children up and find somewhere for them to go, some shelter, which now many people are being turned away from. She is responsible to come up with that little bit of money — most times they don't have it — to get that cab ride to wherever she is going. When she is

que dans les relations caractérisées par la violence entre partenaires intimes où l'agresseur a recours à l'étranglement, la probabilité que la situation dégénère en tentative de meurtre est de plus de 600 %, et le risque que cela se termine par un homicide est de 750 %. À mon avis, l'étranglement est un avertissement. C'est un signe avant-coureur de l'homicide.

Même si la dernière agression dont j'ai été victime remonte à près de 10 ans et que je vis une vie des plus merveilleuses avec mon mari, il y a des nuits où mon mari se retrouve presque à mourir de froid, car je dois garder la fenêtre ouverte parce qu'il m'arrive encore de sentir les mains de mon agresseur autour de mon cou.

L'étranglement n'est pas rare dans les cas de violence entre partenaires intimes. L'étranglement non mortel peut également être associé à une augmentation des comportements contrôlants par l'agresseur et à une peur accrue chez la victime, ce qui peut avoir une incidence sur la capacité des victimes de réussir à se séparer ou se libérer de l'agresseur. L'étranglement est un problème auquel il faut s'attaquer davantage au pays.

Le sénateur Ravalia : Merci.

La sénatrice Osler : Sénateur Manning, je vous remercie de votre présence. Madame McGrath, je tiens en particulier à vous remercier de votre présence, de prêter votre voix aux personnes qui ne sont pas ici, et de reprendre le pouvoir sur votre vie.

Ma question est la suivante : quels changements souhaiteriez-vous voir apporter aux programmes et stratégies actuels en matière de prévention de la violence entre partenaires intimes?

Mme McGrath : Je pense qu'un des changements les plus importants qui s'imposent au pays est lié à l'éducation. On aura beau dire que l'éducation doit commencer à la maison, mais elle doit commencer à l'école. Les enfants doivent apprendre ce que sont les relations saines et les relations malsaines. L'intimidateur d'aujourd'hui est l'agresseur de demain. Il faut mettre en place des programmes afin que jeunes filles et garçons sachent reconnaître les drapeaux rouges dans une relation. Nous avons besoin de formation et d'éducation à tous les échelons, des services de santé aux services policiers. En outre, nous avons des besoins de formation criants dans nos tribunaux. Une victime ne devrait pas être continuellement revictimisée. À mon avis, tout juge devrait avoir une formation adéquate pour traiter des cas de victimes de violence entre partenaires intimes, comme nous avons des juges qui ont une formation en droit de la famille.

Un des autres changements que j'aimerais voir est lié au fait que tout repose sur la victime. Elle est responsable de maintenir la cellule familiale, d'assurer la protection de tous — elle-même, ses enfants, son agresseur et des animaux de compagnie — de fuir avec les enfants et trouver un endroit où aller, un refuge, ce que de nombreuses personnes se voient refuser de nos jours. C'est à elle qu'il incombe de trouver un peu — ce qu'elle n'a pas, la plupart du temps — pour payer un taxi pour l'emmener

released from the shelter, she is responsible for finding a new home for her and her children. There should be centres for men. A woman should not have to leave her home with her children. The abuser should be forced to leave the home.

Senator Bernard: I want to start by saying thank you, Ms. McGrath, for being here, for honouring us with your story and for the courage to speak.

I want to say a thank you to your sister in Trenton. I don't know if that sister is here today.

Ms. McGrath: She is.

Senator Bernard: Thank you for your action.

I would like to ask a question, if I may, about first responders. Your sister clearly made that 911 call, and it was dispatched through to Labrador. You were taken to hospital with clear signs that you had been abused. Was there a conversation with those first responders you saw in the health care system? You have already mentioned the police and their inaction.

Ms. McGrath: I was unresponsive at that time. But in the report that I read, they also used flashlights and there were no lights turned on at all. Only the police that went upstairs to clear the house used the lights upstairs.

Senator Bernard: Did anyone talk to you about the violence once you regained consciousness?

Ms. McGrath: I was seeing a counsellor at the time. I had really wanted to die that night and had become very angry with my sister at times for calling that 911 number. Not today.

Senator Bernard: Right.

Ms. McGrath: I was seeing a counsellor at that time. She was a very young girl, and when she came in the room to see me initially, I was in such a state that she got quite upset and had to leave.

When it comes to first responders and the police force, I do believe that there should be much more communication. If there is not time when the situation is taking place — for example, in my house — and their priority, of course, was to get me out of there, then I do believe that there should be communication after the fact.

Senator Bernard: That's what I was trying to get at. Was there communication after the fact?

quelque part. À sa sortie du refuge, elle doit trouver un nouveau domicile, pour elle et ses enfants. Il devrait y avoir des centres pour hommes. Une femme ne devrait pas avoir à quitter son domicile avec ses enfants. L'agresseur devrait être forcé de partir du domicile familial.

La sénatrice Bernard : Madame McGrath, je tiens d'abord à vous remercier de nous faire l'honneur de votre présence, d'avoir raconté votre histoire et d'avoir le courage de parler.

Je tiens à remercier votre sœur qui habite à Trenton. Je ne sais pas si elle est ici aujourd'hui.

Mme McGrath : Oui, elle est ici.

La sénatrice Bernard : Je vous remercie d'avoir agi.

J'aimerais poser une question, si vous le permettez, sur les premiers intervenants. Votre sœur a évidemment appelé au 911, et l'appel a été relayé au Labrador. Lorsqu'on vous a emmenée à l'hôpital, vous portiez des marques évidentes de violence. Avez-vous parlé avec les premiers intervenants que vous avez vus dans le système de soins de santé? Vous avez déjà mentionné les services policiers et leur inaction.

Mme McGrath : J'étais inconsciente à ce moment-là. Toutefois, dans le rapport que j'ai lu, on indique qu'ils ont aussi utilisé des lampes de poche et qu'aucune lumière n'était allumée. Seulement les policiers qui sont montés à l'étage pour évacuer la maison ont allumé les lumières, en haut.

La sénatrice Bernard : Vous a-t-on parlé de la violence lorsque vous avez repris connaissance?

Mme McGrath : Je voyais une conseillère, à l'époque. J'avais vraiment voulu mourir cette nuit-là et il m'arrivait de ressentir beaucoup de colère contre ma sœur pour avoir appelé au 911. Pas aujourd'hui.

La sénatrice Bernard : Oui.

Mme McGrath : Je voyais une conseillère à l'époque. C'était une très jeune femme. Au début, lorsqu'elle est entrée dans la pièce pour me voir, j'étais dans un tel état qu'elle a été troublée et a dû partir.

Quant aux premiers intervenants et aux services de police, je pense qu'il devrait y avoir beaucoup plus de communication. Si le temps manquait au moment des événements — dans ma maison, par exemple — et que leur priorité était évidemment de me sortir de là, alors je pense qu'il y aurait dû avoir de la communication après coup.

La sénatrice Bernard : C'est à cela que je voulais en venir. Y a-t-il eu de la communication après les faits?

Ms. McGrath: If I read you the report, it tells me that one of the first responders had told the police what my sister had said, but the police don't say that.

Senator Bernard: You talked about more education and awareness, and that seems to me to be a key message and a key part of the framework if this bill was passed. Thank you for that.

Senator Manning, one of the things that we have heard is that incidents of intimate partner violence and family violence increased during COVID and post-COVID. My question to you, senator, would be, has any of that been factored into your bill or your thinking about this bill and how you see this moving forward?

Senator Manning: Thank you for the question, senator.

Since I first introduced the bill in 2018, if the stats that we read are correct, there have been close to 1,000 women killed in this country by their intimate partners. There is a woman killed by her intimate partner in this country every six days. Those stats are staggering.

As I mentioned earlier, I have been educated in so many ways on this particular topic, but I hope the strategy will give everyone across the country — all the individuals and interest groups — I met with women's groups across the country and shelters, and they all will have the opportunity to come forward and be part of the development of the strategy.

There is no doubt that the numbers have climbed much more in the past number of years. COVID was a major problem, from the information that we received in regards to being people being home so much at this time.

I applaud Georgina. What we're doing here today is talking about this and talking more about it, and that's what we need to do. The bottom line is that even in our own province of Newfoundland and Labrador, with a half million people, per capita, our province may be the worst. That, to me, is not a flag of pride. It's everywhere. Everywhere. Therefore, we have to approach it in a global way as best we can.

Senator Bernard: Thank you.

Senator Pate: I echo the words of all of my colleagues. Thank you for being here. Thank you, Senator Manning, for making this happen.

Thank you for raising the issues of what prevented you from coming forward. I suspect there is not a woman in this room that either doesn't know someone or hasn't experienced that themselves, and the stigma, the stereotype, the blaming of the victim for that abuse is still rife in this country. I grew up as a service brat, so I have been to Trenton many times, but I also

Mme McGrath : Selon le rapport, un des premiers intervenants a répété les propos de ma sœur à la police, mais la police ne le dit pas.

La sénatrice Bernard : Vous avez parlé d'éducation et de sensibilisation accrues. Cela me semble être un message clé et un élément clé du cadre, advenant l'adoption de ce projet de loi. Je vous en remercie.

Sénateur Manning, nous avons notamment entendu que le nombre d'incidents de violence entre partenaires intimes et de violence familiale a augmenté pendant et après la pandémie. Ma question, sénateur, est la suivante : avez-vous tenu compte de ce fait dans votre projet de loi ou dans votre réflexion sur ce projet de loi et la façon d'aller de l'avant à cet égard?

Le sénateur Manning : Je vous remercie de la question, sénatrice.

Depuis que j'ai présenté le projet de loi pour la première fois en 2018, si les statistiques qu'on voit sont correctes, près de 1 000 femmes ont été assassinées au pays par leur partenaire intime. Au pays, une femme est tuée par son partenaire intime tous les six jours. Ces statistiques sont stupéfiantes.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, j'ai reçu beaucoup de renseignements sur ce sujet précis, mais j'espère que tout le monde au pays — toutes les personnes et tous les groupes d'intérêt que j'ai rencontrés, notamment des groupes de femmes et des refuges de partout au pays — aura la possibilité de se faire entendre et de participer à l'élaboration de la stratégie.

Il ne fait aucun doute que les chiffres ont considérablement augmenté ces dernières années. Selon les informations que nous avons reçues, la pandémie a été un grave problème, puisque les gens étaient si souvent confinés à la maison à cette époque.

Je félicite Mme McGrath. Aujourd'hui, ici, nous abordons la question et nous en parlons davantage, et c'est exactement ce qu'il faut faire. En fin de compte, même notre propre province de Terre-Neuve-et-Labrador, qui compte un demi-million d'habitants, affiche possiblement le pire bilan par habitant. Personnellement, je n'en suis pas fier. Le problème est partout. Partout. Nous devons donc faire tout notre possible pour nous y attaquer de manière globale.

La sénatrice Bernard : Merci.

La sénatrice Pate : Je me fais l'écho de tous mes collègues. Je vous remercie d'être ici. Merci, sénateur Manning, d'avoir rendu cela possible.

Je vous remercie d'avoir mentionné les facteurs qui vous ont empêchée de faire une dénonciation. Je pense qu'il n'y a pas une femme dans cette salle qui ne connaît pas une femme qui a vécu cela ou qui ne l'a pas elle-même vécu. La stigmatisation, les stéréotypes, la culpabilisation de la victime pour cette violence sont encore très répandus dans ce pays. Ayant grandi dans une

know that those kinds of patriarchal ideas about men's place in society are fundamentally one of the things we need to deal with. I don't think there is a man in this room that hasn't seen something but not necessarily intervened.

Much of the work that I have done for close to 50 years now has been working both with women who have experienced violence and also those who have been jailed for it. In addition to the number of women who are killed, those who fight back, first, don't enjoy the protection of the police — "enjoy" is probably not the right word. They don't get the protection of the police. They are told — essentially they are deputized to believe that they have to protect themselves in much the way you described your experience. Then, when they do act to protect themselves, they often are either re-victimized or sometimes criminalized for what they have had to do to protect themselves. I want to thank you for that.

I also want to ask if you have thought about how we encourage — you mentioned men being taken out of the house. There are a couple of First Nations communities where that kind of approach is taken with child abuse and with abuse against women. The men are removed into a place. Many of us have long subscribed that we should have men modelling the behaviour we want to see at every level of society. One of my colleagues once said to me — it wasn't Senator Manning, although he said a very similar thing — where do we find those men? The fact that we have that issue in this country is also a concern.

I don't know if you have had an opportunity to think about those things, how we ensure that men model the behaviour of not being sexist and not being abusive and how we encourage that as a positive — kindness, gentleness, respect, humanity — and not unmanly. Often, the type of feedback men receive is that they have to act in a way that's powerful. Even the laws of self-defence developed at a time when only men had rights. Women and children were the property of either their fathers or their husbands.

I don't know if you have thought more about some of those issues. It feels like so many of the strategies come at the symptoms after the fact, and we're not quite getting to the root to ensure that women have equal access to that dignity, respect and humanity at all levels.

Ms. McGrath: I will go back to one of the topics that I discussed before, and that is education. I think that's mostly where we should begin with a lot of these problems. As I said,

famille de militaires, je suis allée à Trenton à maintes reprises, mais je sais aussi que fondamentalement, les idées patriarcales sur la place des hommes dans la société font partie des choses auxquelles nous devons nous attaquer. Je ne pense pas qu'il y ait dans cette salle un seul homme qui n'ait pas été témoin de quelque chose sans nécessairement intervenir.

Une bonne partie du travail que j'ai fait pendant une cinquantaine d'années a été de travailler tant avec des femmes qui ont subi de la violence, qu'avec des femmes qui ont été emprisonnées pour cette même violence. Outre le nombre de femmes tuées, celles qui se défendent ne bénéficient pas de la protection de la police — « bénéficient » n'est probablement pas le bon mot. Elles n'ont pas la protection de la police. On leur dit... En fait, un peu comme votre expérience, que vous avez décrite, on leur fait croire qu'elles doivent se protéger elles-mêmes. Ensuite, lorsqu'elles le font, elles sont souvent revictimisées, ou parfois criminalisées, en raison de ce qu'elles ont été obligées de faire pour se protéger. Je tiens à vous remercier de cette observation.

J'aimerais aussi vous demander si vous avez réfléchi à la manière d'encourager... Vous avez évoqué l'idée de sortir les hommes du domicile. Cette approche est utilisée dans un certain nombre de collectivités des Premières Nations dans les cas de violence envers les enfants et de violence envers les femmes. Les hommes sont emmenés ailleurs. Beaucoup estiment depuis longtemps que des hommes devraient servir de modèles pour les comportements que nous souhaitons voir dans l'ensemble de la société. Un jour, un de mes collègues — ce n'était pas le sénateur Manning, même s'il a tenu des propos très semblables — m'a demandé où l'on peut trouver de tels hommes. Le fait que ce problème se pose dans notre pays est également préoccupant.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de réfléchir à ces questions, aux façons de s'assurer que les hommes deviennent des exemples de comportements non sexistes et non violents, et de démontrer que masculinité et comportements positifs — gentillesse, douceur, respect, humanité — ne sont pas incompatibles. Souvent, le discours que les hommes entendent, c'est qu'ils doivent agir avec force. Même les lois sur l'autodéfense ont été élaborées à une époque où seuls les hommes avaient des droits. Les femmes et les enfants étaient la propriété soit du père, soit du mari.

J'ignore si vous avez réfléchi à certaines de ces questions de manière plus approfondie. J'ai l'impression que beaucoup de stratégies s'attaquent aux symptômes après les faits, de sorte qu'on ne s'attaque pas aux causes profondes du problème pour garantir aux femmes un accès égal à la dignité, au respect et à l'humanité sur tous les plans.

Mme McGrath : Je vais revenir à une question que j'ai abordée plus tôt : l'éducation. Je pense que c'est surtout là qu'il faut commencer pour bon nombre de ces problèmes. Comme je

some children, unfortunately, do not get the education that they need at home. It has to go through our school systems; that's where it has to begin. I haven't put much more thought into what we actually do or what we can do to prevent and make what you are looking for. I haven't, no. My only answer that I can give to you is education.

Senator Pate: Thank you. That is an important answer, and I appreciate it. Thank you again for all the work you are doing and all the work that Senator Manning is doing to further this issue.

Senator Moodie: Thank you, Ms. McGrath, for allowing us to share your experiences and for giving us the strength to speak out about our own experiences. When I was 25, I was beaten. I have been there. Your experience resonates with me, having been on the receiving end of abuse — not only the out-of-body experience but also the confusion and disorientation you feel at that moment.

Senator Manning, this is a bill that I really have to congratulate you on.

I want to focus on the children. That's kind of my thing. Children who live in homes where they are exposed to family violence often need support and extra protection. These children are more likely than other children to exhibit higher rates of post-traumatic stress disorder and symptoms that have behavioural problems, to cite a few examples. How do you both see this, if at all? Would domestic violence involving children be addressed under this strategy? Should it be addressed?

Senator Manning: Thank you, Senator Moodie, and thank you for sharing your story with us. That's what this is all about. It's everywhere.

Senator Moodie: It is everywhere.

Senator Manning: I want to echo the comments we have discussed numerous times. The protection of children, again, gets back to education. We need to give those children an opportunity to discuss these things at a much earlier age, knowing that there is an opportunity for help too.

When I began this story, I could not understand how Georgina could end up at the hospital with her face beaten up and her jaw broken, yet some guy could be out there and not arrested. I could not understand that. Today, I understand it. I understand it because of all the people I have met with and the education I received about it.

l'ai dit, certains enfants ne reçoivent pas l'éducation dont ils ont besoin à la maison, malheureusement. Il faut passer par nos réseaux scolaires; c'est par là qu'il faut commencer. Je n'ai pas beaucoup réfléchi aux mesures que nous prenons ou pouvons prendre en matière de prévention en vue de faire ce que vous recherchez. Je n'ai pas réfléchi à cela, non. Je peux seulement répondre que cela passe par l'éducation.

La sénatrice Pate : Je vous remercie. C'est une réponse importante et je vous en suis reconnaissante. Encore une fois, je vous remercie de tout le travail que vous faites. Je remercie aussi le sénateur Manning de tout son travail pour faire avancer ce dossier.

La sénatrice Moodie : Madame McGrath, je vous remercie d'avoir partagé votre expérience avec nous et de nous avoir donné la force de parler de nos propres expériences. J'ai été battue lorsque j'avais 25 ans. Je suis passée par là. Votre expérience m'interpelle, car j'ai été victime de violence. Je parle non seulement de l'expérience extracorporelle, mais aussi de la confusion et de la désorientation que l'on ressent à ce moment-là.

Sénateur Manning, je dois vous féliciter sincèrement de ce projet de loi.

Je veux me concentrer sur les enfants. C'est une question qui m'intéresse. Les enfants qui vivent dans des foyers où ils sont exposés à la violence familiale ont souvent besoin de soutien et de protection supplémentaires. Ces enfants sont plus susceptibles que les autres enfants de présenter des taux plus élevés de stress post-traumatique et des signes de troubles du comportement, pour ne citer que quelques exemples. Quel est votre point de vue à tous les deux à ce sujet, le cas échéant? La violence familiale mettant en cause des enfants serait-elle visée par cette stratégie? Devrait-elle l'être?

Le sénateur Manning : Merci, sénatrice Moodie. Je vous remercie également d'avoir partagé votre histoire avec nous. C'est de cela qu'il s'agit. C'est partout.

La sénatrice Moodie : En effet.

Le sénateur Manning : J'aimerais faire écho aux commentaires dont nous avons discuté à maintes reprises. La protection des enfants, encore une fois, nous ramène à l'éducation. Il faut donner à ces enfants l'occasion de discuter de ces questions lorsqu'ils sont beaucoup plus jeunes, sachant que nous avons une occasion d'offrir du soutien.

Lorsque j'ai commencé cette démarche, je n'arrivais pas à me faire à l'idée que Mme McGrath puisse se retrouver à l'hôpital, le visage tuméfié et la mâchoire cassée, et qu'un individu soit toujours en liberté et n'ait même pas été arrêté. Pour moi, c'était incompréhensible. Aujourd'hui, je comprends. Je comprends grâce à toutes les personnes que j'ai rencontrées et à l'information que j'ai reçue à ce sujet.

Part of the problem is that there is no support system. For example, when a woman is in the hospital and is debating whether she can call the police and file a complaint or file a report, she also has to think about her children. She has to think about the fact that she is going back into that environment either the next day or maybe hours from that. She also has to think about the financial side of it. There are so many things for her to think about. Furthermore, she doesn't know if anyone is out there to support her, her children and her family.

When I went back to the legal people here, the suggestion was to develop a strategy. At first, I was looking for mandatory reporting, but I now understand that it's not as simple as Fabian had thought it was. I hope the strategy will include issues like that and the issues that you talked about here. I agreed to go to that strategy after Georgina and I talked about it several times because it will give everyone in the country who has an interest in this an opportunity to add their five cents' worth to this discussion. Hopefully, then, what you and others have raised will become part of that national strategy.

The Chair: Thank you, Senator Moodie.

Ms. McGrath, again, thank you so much for sharing your story with us. Out of darkness may come some light, and you are shining that light very fulsomely.

I have a question for both our witnesses. My concern is for young girls today. We know the rising statistics on intimate partner violence with young girls. They have pressures that are generated from social media as well. What message would you like them to hear?

Ms. McGrath: I have spoken at a couple of schools. I really think that young girls need to be taught how to identify a red flag when it comes to a boyfriend or a partner. They need to know and understand that a boy doesn't tell you what to wear, or who your friends are, or where you should go. In actual fact, a boy in his teens does exactly what an adult man does because it's the same thing. Young girls and boys really need to be taught how to identify an unsafe relationship.

Senator Manning: That goes back, again, to the education component. When our children went to school, they participated in the D.A.R.E. program in elementary school. That program was all about drugs and learning how to deal with drugs in the world today. Why can't we have a program that deals with teaching young boys and girls respect for their counterparts? If they learn about it in grade 3 or 4, they will bring that forward with them. If they learn the opposite at home or somewhere else in the community when they're in either grade 3 or grade 4, they will bring that with them too. It's all about creating that foundation.

Le problème tient en partie à l'absence d'un réseau de soutien. Par exemple, lorsqu'une femme est à l'hôpital et qu'elle s'interroge sur la possibilité d'appeler la police, de porter plainte ou de faire un signalement, elle doit aussi penser à ses enfants. Elle doit penser au fait qu'elle retournera dans cet environnement, soit le lendemain, soit quelques heures plus tard. Elle doit aussi penser à l'aspect financier. Elle a tellement de choses à considérer. En outre, elle ignore si elle pourra compter sur quelqu'un pour l'aider, elle, ses enfants et sa famille.

Lorsque je suis retournée voir les juristes, ils m'ont suggéré d'élaborer une stratégie. Au début, j'envisageais la déclaration obligatoire, mais je comprends maintenant que ce n'est pas aussi simple que M. Manning le croyait. J'espère que la stratégie inclura des questions comme celle-ci et celles dont vous avez parlé ici. J'ai accepté d'élaborer cette stratégie après que Mme McGrath et moi en avons discuté à plusieurs reprises, car tous ceux qui s'intéressent à la question auront l'occasion d'ajouter leur grain de sel à la discussion. J'espère que les questions que vous et d'autres avez soulevées feront partie de cette stratégie nationale.

La présidente : Merci, sénatrice Moodie.

Madame McGrath, encore une fois, merci beaucoup de nous avoir fait part de votre histoire. De l'obscurité peut jaillir de la lumière, et vous faites briller cette lumière avec beaucoup de ferveur.

J'ai une question pour nos deux témoins. Je me préoccupe des jeunes filles d'aujourd'hui. Nous connaissons les statistiques croissantes de la violence entre partenaires intimes chez les jeunes filles. Elles subissent également les pressions exercées par les médias sociaux. Quel message aimeriez-vous qu'elles entendent?

Mme McGrath : J'ai pris la parole dans quelques écoles. Je pense vraiment qu'il faut apprendre aux jeunes filles à cerner les signaux d'alarme lorsqu'il est question d'un petit ami ou d'un partenaire. Elles doivent savoir et comprendre qu'un garçon ne leur dit pas quoi porter, qui sont leurs amis ni où elles doivent aller. En fait, un garçon adolescent agit de la même manière qu'un homme adulte, car c'est la même chose. Les jeunes filles et les jeunes garçons doivent vraiment apprendre à cibler une relation dangereuse.

Le sénateur Manning : Cela nous ramène, encore une fois, à l'éducation. Quand nos enfants allaient à l'école, ils participaient au Programme d'information sur les dangers de la drogue pour les écoliers, D.A.R.E., à l'école primaire. Ce programme portait sur les drogues et sur la manière d'y faire face dans le monde d'aujourd'hui. Pourquoi ne pourrions-nous pas avoir un programme qui enseigne aux jeunes garçons et filles le respect de leurs homologues? S'ils l'apprennent en 3^e ou 4^e année, ces enseignements les suivront. S'ils apprennent le contraire à la maison ou ailleurs dans la communauté lorsqu'ils sont en 3^e ou 4^e année, cela les suivra aussi. Il faut créer cette base.

Ms. McGrath: I think a problem we have with young girls — and this has probably gone a bit off the topic of your question — is that when they turn the age of 16, they are on their own. I have become friends with a family whose daughter was 16 and became involved with a man who was older than her. They went back and forth to the police dozens and dozens of times, but the police couldn't do anything because she was 16. Sixteen is considered a grey area. Her daughter was shot several years later, and her daughter's boyfriend was also shot.

The Chair: Thank you very much.

Senator Manning, I think you get the sentiment of our committee. We think this is a really important bill, and we want to thank you for bringing it forward to us. We will study it, and hopefully we will bring this matter to an expeditious end so at least our part in this is not delayed. I understand you tabled this bill only to have Parliament prorogue shortly thereafter.

Thank you very much for your generosity in sharing your experiences with us, Ms. McGrath, and with people listening in and watching you. We understand it was not easy, and it isn't easy. We really appreciate your testimony in helping us understand this bill and move it forward.

For our next panel, we welcome Crystal Garrett-Baird, Director General, Gender-Based Violence at Women and Gender Equality Canada, who is joining us by video conference; Krista Apse, Director General, Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Secretariat, Policy and Strategic Direction from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada; Marc Sanderson, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships, Indigenous Services Canada; and from the Department of Justice Canada, Stéphanie Bouchard, Senior Counsel and Director, and Nathalie Levman, Senior Counsel.

We will begin with opening remarks from the officials, to be followed by questions from committee members.

Crystal Garrett-Baird, Director General, Gender-Based Violence, Women and Gender Equality Canada: Good day. I am very pleased to be appearing before you today about Bill S-249.

Before we start, I would like to acknowledge that I am joining you from the traditional and unceded territory of the Abegweit Mi'kmaq First Nations.

Mme McGrath : Je pense que l'un des problèmes que nous avons avec les jeunes filles — et je m'éloigne probablement un peu du sujet de votre question —, c'est que lorsqu'elles atteignent l'âge de 16 ans, elles sont livrées à elles-mêmes. Je me suis liée d'amitié avec une famille dont la fille, âgée de 16 ans, a eu une relation avec un homme plus âgé qu'elle. Ils se sont adressés à la police des dizaines et des dizaines de fois, mais la police ne pouvait rien faire parce qu'elle avait 16 ans. L'âge de 16 ans est considéré comme une zone grise. La fille a été abattue plusieurs années plus tard, de même que son petit ami.

La présidente : Je vous remercie.

Sénateur Manning, je pense que vous comprenez le sentiment de notre comité. Nous pensons qu'il s'agit d'un projet de loi très important, et nous tenons à vous remercier de nous l'avoir présenté. Nous allons l'étudier, et nous espérons que cette question sera réglée très rapidement afin que notre rôle dans cette affaire ne soit pas retardé. J'ai cru comprendre que vous aviez déposé ce projet de loi uniquement pour qu'il y ait prorogation du Parlement peu de temps après.

Je vous remercie de la générosité avec laquelle vous nous avez fait part de vos expériences, madame McGrath, ainsi qu'aux gens qui vous écoutent et vous regardent. Nous comprenons que ce n'était pas facile, et ce n'est pas facile. Nous vous sommes vraiment reconnaissants de votre témoignage qui nous aide à comprendre ce projet de loi et à le faire avancer.

Pour notre prochain groupe de témoins, nous accueillons Crystal Garrett-Baird, directrice générale, Violence fondée sur le sexe, Femmes et Égalité des genres, qui se joint à nous par vidéoconférence, Krista Apse, directrice générale, Secrétariat des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, Politiques et orientations stratégiques, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Marc Sanderson, sous-ministre adjoint, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social, Services aux Autochtones Canada. Du ministère de la Justice, nous recevons Stéphanie Bouchard, avocate principale et directrice, et Nathalie Levman, avocate principale.

Nous allons commencer par les déclarations liminaires des fonctionnaires, qui seront suivies par les questions des membres du comité.

Crystal Garrett-Baird, directrice générale, Direction générale de la violence fondée sur le sexe, Femmes et Égalité des genres Canada : Bonjour. Je suis très heureuse de témoigner devant vous aujourd'hui au sujet du projet de loi S-249.

Avant de commencer, j'aimerais souligner que je me joins à vous depuis le territoire traditionnel et non cédé de la Première Nation mi'kmaq d'Abegweit.

I want to commend Georgina McGrath's courage in sharing her story and advocating for survivors of gender-based violence.

[*Translation*]

I am pleased to be before this committee to share what the Government of Canada has accomplished related to gender-based violence, or GBV, including the historic launch of Canada's National Action Plan to End Gender-Based Violence in November 2022.

[*English*]

Today, I will be using the term "gender-based violence." This term includes intimate partner violence, which is one of the most prevalent forms of gender-based violence.

Gender-based violence disproportionately affects women and girls. In Canada, populations that are at risk of this form of violence or underserved when they experience it include the Indigenous women and girls; Black and racialized women; immigrant and refugee women; two-spirit, lesbian, gay, bisexual, transgender, queer, intersex and additional sexually and gender-diverse people; women with disabilities; and women living in northern, rural and remote communities.

[*Translation*]

The Government of Canada has taken a strong stance against gender-based violence and has made commitments to not only prevent and address gender-based violence, but also create a Canada free of gender-based violence.

[*English*]

In 2017, the Government of Canada launched the federal Gender-based Violence Strategy, which is a whole-of-government approach led by Women and Gender Equality Canada and supported by investments of over \$800 million and \$44 million ongoing. This includes It's Not Just, a national campaign to increase youth awareness about gender-based violence, build knowledge and ultimately shift beliefs and actions.

Preventing and addressing gender-based violence in Canada requires a coordinated national approach, with federal, provincial and territorial governments working in close partnership with victims and survivors, Indigenous partners, direct service providers, experts, advocates, municipalities, the private sector and researchers.

Je salue le courage de Georgina McGrath d'avoir communiqué son histoire et de défendre la cause des personnes survivantes de la violence fondée sur le sexe.

[*Français*]

Je suis heureuse de témoigner devant ce comité pour faire part de ce que le gouvernement du Canada a accompli en matière de violence fondée sur le sexe, y compris le lancement historique du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, en novembre 2022.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, j'utiliserai l'expression « violence fondée sur le sexe ». Elle comprend la violence entre partenaires intimes, qui est l'une des formes les plus répandues de violence fondée sur le sexe.

La violence fondée sur le sexe touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Au Canada, les populations exposées au risque de cette forme de violence ou mal desservies lorsqu'elles subissent ces formes de violence comprennent les femmes et les filles autochtones, les femmes noires et racisées, les femmes immigrantes et réfugiées, les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et les autres personnes d'orientations sexuelles et identités de genre diverses, les personnes en situation de handicap et les femmes vivant dans les collectivités nordiques, rurales et éloignées.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada a adopté une position ferme contre la violence fondée sur le sexe et s'est engagé non seulement à prévenir et à combattre cette forme de violence, mais aussi à créer un Canada qui en est exempt.

[*Traduction*]

En 2017, le gouvernement du Canada a lancé la Stratégie fédérale pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, qui est une approche pangouvernementale dirigée par Femmes et Égalité des genres Canada et soutenue par des investissements de plus de 800 millions de dollars et 44 millions de dollars en cours. Cela inclut « Ce n'est pas juste », une campagne nationale visant à sensibiliser les jeunes à la violence fondée sur le sexe, à renforcer les connaissances et à changer les croyances et les actions.

Prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe au Canada nécessite une approche nationale coordonnée, au sein de laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en étroite collaboration avec les personnes victimes et survivantes, les partenaires autochtones, les prestataires de services directs, les personnes expertes, les activistes qui défendent cette cause, les municipalités, le secteur privé, ainsi que les chercheurs.

[Translation]

Building on the foundation laid by the federal GBV strategy in November 2022, the federal-provincial-territorial ministers responsible for the status of women launched the National Action Plan to End Gender-Based Violence.

[English]

This 10-year plan was informed by over 1,000 recommendations and responds directly to years of calls from survivors, experts and advocates, as well as domestic and international organizations, for Canada to take stronger action to end gender-based violence, including intimate partner violence. This national approach builds on existing federal, provincial and territorial approaches and strategies to prevent and address gender-based violence.

The goal of the national action plan is a Canada free of gender-based violence, including intimate partner violence. The national action plan emphasizes primary prevention approaches that address the root causes of gender-based violence so we can stop it before it occurs while adapting to evolving needs and emerging issues in Canada and setting a framework to ensure anyone facing gender-based violence has reliable and timely access to protection and services, no matter where they live in Canada.

The national action plan is comprised of five pillars: support for victims, survivors and their families; prevention; a responsive justice system; implementing Indigenous-led approaches; and social infrastructure and enabling environment.

[Translation]

These pillars are underpinned by a foundation that focuses on leadership, coordination and engagement; data, research and knowledge mobilization; and reporting and monitoring.

[English]

The National Action Plan to End Gender-Based Violence is complementary to other action plans, including the Federal 2SLGBTQI+ Action Plan, the National Strategy to Combat Human Trafficking, and the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and 2SLGBTQIA+ People national action plan and federal pathway. In particular, Pillar 4 of the National Action Plan to End Gender-Based Violence specifically speaks to the need to support Indigenous-led approaches to addressing

[Français]

S'appuyant sur les fondations posées par la Stratégie fédérale pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe en novembre 2022, les ministres du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires responsables de la condition féminine ont lancé le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

[Traduction]

Ce plan décennal s'appuie sur plus de 1 000 recommandations et répond directement à des années d'appels de personnes survivantes, de personnes expertes, d'activistes qui défendent cette cause, ainsi que d'organismes nationaux et internationaux, pour que le Canada prenne des mesures davantage énergiques afin de mettre fin à la violence fondée sur le sexe, y compris la violence entre partenaires intimes. Cette approche nationale s'appuie sur les approches et stratégies du fédéral, des provinces et des territoires existantes afin de prévenir et lutter contre la violence fondée sur le sexe.

L'objectif du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe est de créer un Canada exempt de cette forme de violence, y compris la violence entre partenaires intimes. Le Plan d'action national met principalement l'accent sur des approches qui s'attaquent aux causes profondes de la violence fondée sur le sexe tout en s'adaptant aux besoins changeants et aux enjeux émergents au Canada et en établissant un cadre afin de garantir que toute personne confrontée à la violence fondée sur le sexe ait un accès fiable et rapide à la protection et aux services, quel que soit l'endroit où elle vit.

Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe comprend cinq piliers : soutien aux personnes victimes et survivantes et à leur famille, prévention, système judiciaire réactif, mise en œuvre d'approches dirigées par les Autochtones, et infrastructure sociale et environnement propice.

[Français]

Ces piliers reposent sur des fondements qui portent sur le leadership, la coordination et la mobilisation, les données, la recherche et la mobilisation des connaissances, ainsi que l'établissement de rapports et le suivi.

[Traduction]

Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe est complémentaire à d'autres plans d'action, notamment le Plan d'action fédéral 2ELGBTQQI+, la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le Plan d'action national 2ELGBTQQIA+ et la Voie fédérale. En particulier, le pilier 4 du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe aborde précisément la

and ending violence against Indigenous women, girls and 2SLGBTQI+ people.

Federal Budget 2022 provided \$539.3 million over five years to support the provinces and territories in their efforts to implement the National Action Plan to End Gender-Based Violence.

[*Translation*]

This funding is critical, as provinces and territories control the key levers in preventing and addressing gender-based violence, such as delivering education, health care and social services, and the administration of justice.

[*English*]

Between the launch of the national action plan in November 2022 and December 2023, Women and Gender Equality Canada signed and announced 13 four-year bilateral funding agreements with provincial and territorial governments that support each jurisdictions' work to end gender-based violence. All bilateral agreements require that at least 25% of funds must be directed towards prevention over the course of the four years. As part of the collective commitment to transparency and accountability, these agreements are publicly available on Women and Gender Equality Canada's website.

In year one of the provincial and territorial implementation plans alone, there are over 190 actions across all five pillars and the foundation to support work against ending gender-based violence. This work will continue over the remaining three years of these agreements.

[*Translation*]

Through an agreement that respects its autonomy, the Government of Quebec receives federal funding to support the programs, initiatives and services to end gender-based violence that it puts in place based on the needs of its territory.

[*English*]

Federal, provincial and territorial governments are also working together —

The Chair: You have run out of time. Can you wrap up, kindly?

Ms. Garrett-Baird: Absolutely.

A national annual progress report to show progress made under the national action plan will be made publicly available starting in fall 2024.

nécessité de soutenir les approches dirigées par les Autochtones afin de lutter contre la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, et y mettre fin.

Le budget fédéral de 2022 a prévu 539,3 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir les provinces et les territoires dans le cadre de leurs efforts de mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

[*Français*]

Ce financement est essentiel, car les provinces et les territoires contrôlent les principaux leviers de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le sexe, comme l'éducation, la fourniture de soins de santé et de services sociaux, ainsi que l'administration de la justice.

[*Traduction*]

Entre le lancement du Plan d'action national en novembre 2022 et décembre 2023, Femmes et Égalité des genres Canada a signé et annoncé 13 accords de financement bilatéraux d'une durée de quatre ans avec les gouvernements provinciaux et territoriaux qui soutiennent le travail de chaque province ou territoire afin de mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Dans le cadre de notre engagement collectif en faveur de la transparence ainsi que de la responsabilité, ces accords sont accessibles au public sur le site Web de Femmes et Égalité des genres Canada.

Au cours de la première année des plans de mise en œuvre provinciaux et territoriaux, il y a plus de 190 mesures dans le cadre des cinq piliers et les fondements afin de soutenir les efforts visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Ce travail se poursuivra pendant les trois années restantes de ces accords.

[*Français*]

Au moyen d'une entente respectueuse de son autonomie, le gouvernement du Québec reçoit un financement fédéral pour soutenir les programmes, initiatives et services visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe qu'il met en place en fonction des besoins de son territoire.

[*Traduction*]

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent également ensemble...

La présidente : Votre temps de parole est écoulé. Pouvez-vous conclure vos remarques, s'il vous plaît?

Mme Garrett-Baird : Absolument.

Un rapport d'étape national pour montrer les progrès produit dans le cadre du plan d'action national sera rendu public à partir de l'automne 2024.

We recognize that there is much work to do, but building on the concrete actions taken to prevent and address gender-based violence, we are committed to continuing our work with survivors, all jurisdictions, Indigenous partners and civil society organizations to achieve the ultimate goal of creating a Canada free of gender-based violence.

[Translation]

Thank you for your time.

[English]

The Chair: Thank you very much, Ms. Garrett-Baird. We now would like to request Ms. Krista Apse to provide us with her opening remarks.

Krista Apse, Director General, Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Secretariat, Policy and Strategic Direction, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Thank you, Madam Chair.

[Translation]

Madam Chair, members of the committee, thank you for inviting the department to appear as a witness to discuss this bill.

[English]

I would also say thank you to Ms. McGrath for sharing her story.

I am the Director General of the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Secretariat at Crown Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. The secretariat coordinates the Government of Canada's efforts to respond to the national inquiry's Calls for Justice to end violence against Indigenous women, girls, and two-spirit, lesbian, gay, bisexual, transgender, queer and intersex people. The secretariat collaborates with Indigenous partners and provinces and territories to take action on MMIWG, manages the Wellbeing of Families and Survivors Program, the Indigenous-Led Data Program, and supports Indigenous partners to continue to participate in the work going forward.

On June 3, 2019, the national inquiry released its final report and the 231 Calls for Justice. This year June 3 will be the fifth anniversary of that report.

In response, the Missing and Murdered Indigenous Women, Girls, and 2SLGBTQIA+ People National Action Plan was released on June 3, 2021, by Indigenous partners and provincial

Nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, mais en nous appuyant sur les mesures concrètes prises pour prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe, nous nous engageons à poursuivre notre travail avec les survivants, toutes les instances, les partenaires autochtones et les organisations de la société civile afin d'atteindre l'objectif ultime de créer un Canada sans violence fondée sur le sexe.

[Français]

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

La présidente : Je vous remercie, madame Garrett-Baird. Nous aimerions maintenant demander à Mme Krista Apse de faire sa déclaration liminaire.

Krista Apse, directrice générale, Secrétariat des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, Politiques et orientations stratégiques, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Merci, madame la présidente.

[Français]

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie d'avoir invité le ministère à comparaître comme témoin pour discuter de ce projet de loi.

[Traduction]

Je remercie également Mme McGrath de nous avoir fait part de son histoire.

Je suis la directrice générale du Secrétariat des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, FFADA, au ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Le Secrétariat coordonne les efforts du gouvernement du Canada pour répondre aux appels à la justice de l'Enquête nationale visant à mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexuées. Le Secrétariat collabore avec les partenaires autochtones, les provinces et les territoires pour prendre des mesures concernant les FFADA, gère le Programme de contribution au soutien du bien-être des familles et des survivantes et le Programme d'initiatives liées aux données dirigées par des Autochtones, et soutient les partenaires autochtones pour qu'ils continuent à participer aux travaux à venir.

Le 3 juin 2019, l'Enquête nationale a publié son rapport final et 231 appels à la justice. Le 3 juin de cette année marquera le cinquième anniversaire de ce rapport.

En réponse, le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées a été publié le 3 juin 2021 par les partenaires

and territorial governments, as well as the federal government. The national action plan is an overarching plan with a series of contributing partner chapters which identifies the priorities and immediate next steps that must be taken by all orders of government, organizations and communities across the country to address violence against Indigenous women, girls, and 2SLGBTQIA+ people.

The Federal Pathway to Address Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and 2SLGBTQIA+ People — the federal pathway, is how that's known — is the federal government's contribution to the national action plan. It contains approximately 85 initiatives under four themes: health and wellness, culture, human safety, and security and justice. It is a whole-of-government approach to programs, policies and legislation to end violence against Indigenous women, girls and 2SLGBTQIA+ people. For instance, some of the outlined initiatives include funding to enhance support for Indigenous women and 2SLGBTQIA+ organizations and Budget 2022's housing investments for Métis, Inuit and self-governing and modern treaty First Nations partners.

The federal pathway aligns with other national plans and strategies. My colleague from WAGE mentioned these already. I won't repeat them here.

Madam Chair, I will spend a few minutes talking about recent examples of important actions that have been taken. In January 2023, Jennifer Moore Rattray was appointed as the Ministerial Special Representative to provide advice and recommendations through engagement with survivors, families and partners in support of Call for Justice 1.7 to create an Indigenous and human rights ombudsperson. After extensive engagement throughout 2023, she recently delivered her final report to the minister. This report will inform the government's next steps.

An Indigenous firm engaged with partners on Call for Justice 1.10, which calls for oversight mechanisms to report on the implementation of the Calls for Justice. The department has shared the findings with partners and is considering next steps to advance this work.

Last year, the House of Commons backed a motion by MP Leah Gazan to declare the murders and disappearances of Indigenous women and girls in Canada a Canada-wide emergency and called on the federal government to fund a red dress alert that would notify the public when an Indigenous woman, girl or 2SLGBTQIA+ person goes missing.

autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Plan d'action national est un plan global, regroupant une série de chapitres des partenaires contributeurs, qui définit les priorités et les prochaines étapes immédiates qui doivent être prises par tous les ordres de gouvernement, les organisations et les communautés partout au pays pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQIA+ autochtones

La Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées est la contribution du gouvernement fédéral au Plan d'action national. Elle regroupe environ 85 initiatives, réparties en quatre thèmes : santé et bien-être, culture, sécurité humaine et justice. Il s'agit d'une approche pangouvernementale des programmes, des politiques et des mesures législatives visant à mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQIA+ autochtones. Par exemple, certaines des initiatives décrites sont les suivantes : financement de soutien pour les organisations de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQIA+ autochtones, et les investissements dans le logement dans le budget de 2022 pour les partenaires des Métis, des Inuits et des Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes.

La Voie fédérale s'aligne sur d'autres plans et stratégies nationaux. Mon collègue de FEGC les a déjà mentionnés. Je ne les répéterai pas.

Madame la présidente, je vais prendre quelques minutes pour donner des exemples récents de mesures importantes qui ont été prises. En janvier 2023, Jennifer Moore Rattray a été nommée représentante spéciale du ministre pour fournir des conseils et des recommandations, grâce à une mobilisation avec les survivantes, les familles, les partenaires et les organisations, à l'appui de l'appel à la justice 1.7 visant à créer un poste d'ombudsman des droits des Autochtones et des droits de la personne. Après une mobilisation à grande échelle tout au long de l'année 2023, elle a présenté son rapport final au ministre. Ce rapport servira de fondement aux étapes suivantes.

Une entreprise autochtone a travaillé avec des partenaires sur l'appel à la justice 1.10, qui prévoit un mécanisme de surveillance pour rendre compte de la mise en œuvre des appels à la justice. Le ministère a communiqué les résultats à ses partenaires et envisage les prochaines étapes pour faire avancer ce travail.

L'année dernière, la Chambre des communes a soutenu une motion de la députée Leah Gazan visant à déclarer que les meurtres et les disparitions de femmes et de filles autochtones constituent une urgence à l'échelle du Canada et a demandé au gouvernement fédéral de financer une alerte à la robe rouge qui informerait le public de la disparition d'une femme, d'une fille ou d'une personne 2ELGBTQIA+ autochtone.

The department developed an engagement paper that was used to inform the basis for 16 regional and distinctions-based engagement sessions that took place in December 2023 and January 2024 with Indigenous partners. These sessions sought preliminary feedback from Indigenous grassroots partners to understand how a system, such as the red dress alert, could address existing gaps related to public alerts and awareness surrounding the MMIWG2S+ national crisis. Engagements on the alert will continue.

The alert was also discussed at the second national Indigenous-federal-provincial-territorial Roundtable on Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and 2SLGBTQI+ People, which occurred in February of this year. It occurred in a hybrid format, with over 100 people attending in person and approximately 130 people attending online. The event brought together Indigenous national and regional leaders, representatives, technical experts, and federal, provincial and territorial ministers. In addition to the red dress alert, which I just talked about, discussions included the final report of the Ministerial Special Representative on the creation of an Indigenous and Human Rights Ombudsperson, as well as lessons learned and best practices on oversight and monitoring the Calls for Justice and key priorities. A summary report is being prepared.

The third federal pathway annual progress report will be published on June 3, 2024, and will report on the progress that Federal Pathway initiatives have made towards their corresponding Calls for Justice.

Thank you, Madame Chair.

The Chair: Thank you so much. We will next hear from Mr. Marc Sanderson, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships, Indigenous Services Canada. Then we will hear from Ms. Nathalie Levman, Senior Counsel, Department of Justice Canada.

Officials, we thank you for being here. We have a lot of questions. If you can somehow truncate your remarks a little bit so that we can get to our questions, I would be enormously grateful.

Marc Sanderson, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships, Indigenous Services Canada: Thank you, Madam Chair. We welcome the opportunity to provide the committee today with an update on Indigenous Services Canada's progress in advancing work related to this bill, the comprehensive violence prevention strategy announced as part of the 2024 Fall Economic Statement

Le ministère a élaboré un document de mobilisation qui a servi de base à 16 séances préalables à la mobilisation régionales et fondées sur des distinctions qui ont été organisées en décembre 2023 et janvier 2024 avec des partenaires autochtones. Ces séances ont permis de recueillir les commentaires préliminaires de partenaires locaux autochtones afin de comprendre comment un système tel que l'alerte à la robe rouge pourrait combler les lacunes existantes liées aux alertes publiques et à la sensibilisation entourant la crise nationale liée aux FFADA2S+. Les mobilisations relatives à l'alerte se poursuivront.

L'alerte a également été discutée lors de la deuxième table ronde nationale autochtone-fédérale-provinciale-territoriale sur les FFADA et les personnes 2ELGBTQI+, qui s'est tenue en février de cette année. Elle s'est déroulée dans un format hybride, avec plus de 100 personnes participant en personne et environ 130 personnes participant en ligne. L'événement a rassemblé des dirigeants autochtones nationaux et régionaux, des représentants, des experts techniques et des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux. Outre l'alerte à la robe rouge, les discussions ont porté sur le rapport final de la représentante spéciale du ministre traitant de la création d'un poste d'ombudsman des droits des Autochtones et des droits de la personne, des leçons tirées et des pratiques exemplaires en matière de surveillance et de suivi, ainsi que des principales priorités. Un rapport sommaire de la table ronde est en cours de préparation.

Le troisième rapport d'étape annuel sur la Voie fédérale sera publié le 3 juin 2024 et rendra compte des progrès réalisés dans le cadre des initiatives de la Voie fédérale pour réaliser les appels à la justice qui y correspondent.

Merci, madame la présidente.

La présidente : Je vous remercie. Nous entendrons maintenant la déclaration de Marc Sanderson, sous-ministre adjoint, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social. Nous entendrons ensuite Mme Nathalie Levman, avocate principale, ministère de la Justice Canada.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires, nous vous remercions de votre présence ici. Nous avons beaucoup de questions. Si vous pouvez d'une manière ou d'une autre écourter un peu votre exposé pour que nous puissions poser nos questions, je vous en serais extrêmement reconnaissante.

Marc Sanderson, sous-ministre adjoint, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social, Services aux Autochtones Canada : Merci, madame la présidente. Nous nous réjouissons de l'occasion de faire le point devant le comité aujourd'hui sur les progrès réalisés par Services aux Autochtones Canada dans l'avancement des travaux liés à ce projet de loi, la stratégie globale de prévention de la violence

in Budget 2021 and the federal pathway my colleagues mentioned earlier today.

Through the comprehensive violence prevention strategy, Indigenous Services Canada is able to address specific needs within Indigenous communities for emergency shelters and transitional housing through the Indigenous Shelter and Transitional Housing Initiative. This also includes expanding culturally relevant supports for Indigenous peoples facing gender-based violence.

Despite all the work that has been done to date, the impact of the COVID-19 pandemic has resulted in a greater need for more safe spaces for Indigenous women, children and 2SLGBTQI+ people escaping violence. Isolation and increased incidences of gender-based violence throughout the pandemic have resulted in a lasting impact on Indigenous communities. What has been achieved to date through the comprehensive violence prevention strategy will serve as a strong foundation for the critical ongoing work in this area.

The goal of Indigenous Services Canada's Family Violence Prevention Program, or FVPP, is to improve the safety and security of Indigenous women, children, families and 2SLGBTQI+ people. The FVPP provides funding to operate emergency shelters and transition homes — second-stage shelters — Indigenous-led violence prevention activities and to build the overall capacity of shelters. Through recent initiatives, the program is set to fund 105 shelters, of which 46 were in operation prior to 2020, 12 more as part of the initial 2020 shelter initiative; and 47 more facilities selected under the new initiative thus far.

Overall in 2023-24, 300 organizations were funded for violence prevention activities and projects through this program, but clearly, there is still more work that needs to be done to ensure Indigenous women, children and 2SLGBTQI+ people are safe and secure.

Very briefly, I would like to offer some additional details about the Indigenous Shelter and Transitional Housing Initiative, which is co-led by the Canada Mortgage and Housing Corporation and Indigenous Services Canada together with First Nations, Métis and Inuit partners.

The Chair: I'm going to stop you there because I'm sure we will ask questions that will help you cover the rest of your presentation. I apologize.

annoncée dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2024 du budget de 2021 et la Voie fédérale que mes collègues ont mentionnée plus tôt aujourd'hui.

Par l'entremise de la stratégie globale de prévention de la violence, Services aux Autochtones Canada est en mesure de répondre aux besoins précis des communautés autochtones pour les refuges d'urgence et de logements de transition dans le cadre de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones. Il faut également élargir le soutien culturellement adapté aux peuples autochtones confrontés à la violence fondée sur le sexe.

Malgré tout le travail qui a été accompli jusqu'à présent, l'incidence de la pandémie de COVID-19 a entraîné un besoin accru d'espaces sécuritaires pour les femmes autochtones, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ qui fuient la violence. L'isolement et l'augmentation des cas de violence fondée sur le sexe tout au long de la pandémie ont eu une incidence durable sur les communautés autochtones. Les résultats obtenus à ce jour grâce à la stratégie globale de prévention de la violence serviront de base solide aux travaux essentiels qui se poursuivent dans ce domaine.

Le but du Programme pour la prévention de la violence familiale de Services aux Autochtones Canada est d'améliorer la sécurité des femmes, enfants, familles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Le programme finance le fonctionnement des refuges d'urgence et des maisons de transition — refuges de deuxième étape —, les activités de prévention de la violence menées par les Autochtones et le renforcement de la capacité globale des refuges. Grâce à des initiatives récentes, le programme devrait financer 105 refuges, dont 46 fonctionnaient avant 2020, 12 autres dans le cadre de l'initiative initiale sur les refuges de 2020 et 47 autres établissements sélectionnés dans le cadre de la nouvelle initiative jusqu'à présent.

Dans l'ensemble, en 2023-2024, 300 organisations ont été financées pour des activités et des projets de prévention de la violence par l'entremise de ce projet, mais, de toute évidence, il y a encore du travail à faire pour garantir la sécurité des femmes, des enfants et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Très brièvement, j'aimerais donner quelques détails supplémentaires sur l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, qui est codirigée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec des partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

La présidente : Je vais vous arrêter ici, car je suis certaine que nous vous poserons des questions qui vous aideront à couvrir le reste de votre déclaration. Je vous prie de m'excuser.

Nathalie Levman, Senior Counsel, Department of Justice Canada: Thank you very much for the opportunity to speak to Justice Canada's role in addressing intimate partner violence.

I would like to begin by thanking Ms. McGrath for her strength and courage, and by acknowledging that I am speaking from the unceded traditional territory of the Algonquin Anishinaabe people.

We propose to provide you with a very brief overview of the relevant legal framework, including some of Justice Canada's ongoing work in this area.

As you likely all know, the Criminal Code does not contain a specific intimate partner offence. However, offences of general application apply to this type of offending, including assault, sexual assault, homicide, et cetera. There are also sentencing implications for abusing an intimate partner in the course of committing an offence, and the Criminal Code also imposes a reverse onus at bail for repeat intimate partner violence offenders. Some of these measures were the result of recent criminal law reform enacted in 2019 through former Bill C-75, and that bill also clarified that strangulation, choking and suffocation constitute a more serious form of assault, and that strangling, suffocating or choking a person while sexually assaulting them constitutes a more serious form of sexual assault. We thought you would be interested in that.

Also in 2021, former Bill C-3 amended the Judges Act to require new judges in provincial superior courts to participate in training on matters related to sexual assault, law and social context. This is aimed at ensuring that personal or societal biases, myths and stereotypes don't influence judicial decision-making. Building on that, in 2023, Bill C-233 enacted amendments that also include amendments to the Judges Act. What that did was to require intimate partner violence and coercive control to be added to the list of continuing education seminars for judges, which the Canadian Judicial Council may establish.

The term "coercive control" has been used in both family and criminal law contexts to describe a pattern of controlling behaviour that takes place over time in the context of intimate relationships and that serves to entrap victims. Some of this behaviour may not be criminal offences in and of themselves. I would like to bring to the committee's attention — although you probably already know — the fact that on March 18, 2024, the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights adopted government amendments to Bill C-332, which proposes a new Criminal Code coercive control offence. I would

Me Nathalie Levman, avocate principale, ministère de la Justice Canada : Je vous remercie de me donner l'occasion de parler du rôle de Justice Canada dans la lutte contre la violence entre partenaires intimes.

Je voudrais d'abord remercier Mme McGrath pour sa force et son courage, et reconnaître que je parle depuis le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinaabe.

Nous nous proposons de vous donner un très bref aperçu du cadre juridique pertinent, y compris de certains des travaux en cours à notre ministère dans ce dossier.

Comme vous le savez probablement tous, le Code criminel ne contient pas d'infraction spécifique pour les partenaires intimes. Toutefois, les infractions d'application générale s'appliquent à ce type d'infraction, notamment les agressions, les agressions sexuelles, les homicides, etc. Le Code criminel prévoit également des peines en cas de violence à l'égard d'un partenaire intime lors d'une infraction, ainsi qu'un renversement du fardeau de la preuve lors de la mise en liberté sous caution des récidivistes de violence conjugale. Certaines de ces mesures découlent d'une récente réforme du droit pénal adoptée en 2019 dans le cadre de l'ancien projet de loi C-75. Ce projet de loi précisait également que l'étranglement, l'étouffement et la suffocation constituent des formes plus graves de voies de fait, et que le fait d'étrangler, de suffoquer ou d'étouffer une personne tout en l'agressant sexuellement constitue une forme plus grave d'agression sexuelle. Nous avons pensé que cela vous intéresserait.

Toujours en 2021, l'ancien projet de loi C-3 a modifié la Loi sur les juges afin d'obliger les nouveaux juges des cours supérieures provinciales à participer à une formation sur les questions liées aux agressions sexuelles, au droit et au contexte social. Cette mesure vise à garantir que les préjugés, les mythes et les stéréotypes personnels ou sociétaux n'influencent pas la prise de décision judiciaire. Sur cette base, en 2023, le projet de loi C-233 a fait adopter des amendements qui comprennent également des modifications à la Loi sur les juges. Ces modifications exigent que la violence conjugale et le contrôle coercitif soient ajoutés à la liste des séminaires de formation continue pour les juges, que le Conseil canadien de la magistrature peut organiser.

Le terme « contrôle coercitif » est employé dans le contexte du droit de la famille et du droit pénal pour décrire un comportement contrôlant qui se produit au fil du temps dans des relations intimes et qui sert à piéger les victimes. Certains de ces comportements peuvent ne pas constituer des infractions pénales en soi. J'aimerais attirer l'attention du comité — bien que vous le sachiez probablement déjà — sur le fait que le 18 mars 2024, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes a adopté les amendements du gouvernement au projet de loi C-332, qui propose une nouvelle

like to note that these amendments were informed by ongoing work at the federal-provincial-territorial level, input from a fall 2023 engagement process with stakeholders that was led by Justice Canada and very close collaboration with our provincial and territorial partners. Coercive control criminal offences that were enacted in other countries also informed its development, in particular, the Scottish approach, and, of course, relevant Canadian law as well.

Finally, Justice Canada leads the Federal Victims Strategy, which seeks to improve the experience of victims and survivors of crime by giving them a more effective voice in the criminal justice system and increasing their access to justice. Through this strategy, the government has made significant policy, program and legislative contributions to efforts aimed at increasing awareness about the concerns and experiences of victims, including victims of intimate partner violence, addressing emerging victim issues, increasing access to meaningful services and, of course, criminal law reform as well.

As part of the 2021 funding announcement that you already heard about today, to address gender-based violence, Justice Canada was allocated \$112 million over five years for initiatives that were to assist victims and survivors of sexual assault and intimate partner violence.

That concludes our remarks. We welcome any questions.

The Chair: Thank you very much, Ms. Levman. Mr. Sanderson I apologize again. Hopefully, you'll get enough questions.

Colleagues, we have exactly half an hour left. Questions should be brief, and answers should be brief as well. I will have to monitor the time a bit more rigorously than I would like.

Senator Seidman: I'm just going to cut to the chase because we have a lot of people who want to ask questions. There is a question that really begs to be asked here. We were just presented with a private member's bill on the issue of interspousal violence. You have sat here and presented to us a huge, big picture across government, across many departments, on gender-based violence, and even specifically about interspousal violence. My question to you is, what do you think about this bill that has been presented to us? Does it complement, deviate or duplicate? What is the overlap we should be looking at? Perhaps this is for Ms. Garrett-Baird, because I think that was the first presentation. She spoke about the national action plan and, therefore, I would like for her to start, and we'll see how much time we have. Thanks.

infraction de contrôle coercitif dans le Code criminel. J'aimerais souligner que ces amendements ont été élaborés sur la base de travaux en cours aux niveaux fédéral, provincial et territorial; de commentaires recueillis dans le cadre d'une consultation à l'automne 2023 avec les parties prenantes, dirigée par Justice Canada; et d'une collaboration très étroite avec nos partenaires provinciaux et territoriaux. Les infractions criminelles de contrôle coercitif qui ont été adoptées dans d'autres pays — en particulier l'approche écossaise — ont également contribué à l'élaboration de ces amendements ainsi que, bien sûr, le droit canadien pertinent.

Enfin, Justice Canada dirige la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, qui vise à améliorer l'expérience des victimes et des survivants d'actes criminels en leur donnant une voix plus percutante dans le système de justice pénale et en améliorant leur accès à la justice. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a apporté d'importantes contributions sur le plan des politiques, des programmes et de la législation pour les efforts visant à accroître la sensibilisation aux préoccupations et aux expériences des victimes, y compris les victimes de violence conjugale; à traiter les questions émergentes concernant les victimes; à accroître l'accès à des services utiles; et, bien sûr, à réformer le droit pénal.

Dans le cadre de l'annonce de financement de 2021 dont vous avez déjà entendu parler aujourd'hui, Justice Canada a reçu 112 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives visant à aider les victimes et les survivants d'agressions sexuelles et de violence conjugale.

Voilà qui conclut ma déclaration préliminaire. Je suis prête à répondre aux questions.

La présidente : Merci beaucoup, maître Levman. Monsieur Sanderson, je vous présente encore une fois mes excuses. J'espère qu'on vous posera suffisamment de questions.

Chers collègues, il nous reste exactement une demi-heure. Les questions devront être brèves, tout comme les réponses. Je vais devoir minuter les interventions plus rigoureusement que ce que j'aurais espéré.

La sénatrice Seidman : Je vais aller droit au but, car de nombreuses personnes souhaitent poser des questions. Une question mérite vraiment d'être posée. On vient de nous présenter un projet de loi d'initiative parlementaire sur la violence conjugale. Vous nous avez présenté un tableau très complet de la situation au sein du gouvernement, dans de nombreux ministères, sur la violence fondée sur le sexe, et même spécifiquement sur la violence conjugale. Ma question est la suivante : que pensez-vous du projet de loi qui nous a été présenté? Complète-t-il les efforts déjà déployés, s'en écarte-t-il ou fait-il double emploi? Quels sont les chevauchements que nous devrions examiner? Cette question s'adresse peut-être à Mme Garrett-Baird, car je pense qu'elle a prononcé la première déclaration. Elle a parlé du plan d'action national et, par

Ms. Garrett-Baird: Thank you for the question.

The bill certainly raises awareness about intimate partner violence. However, if we look at the National Action Plan to End Gender-Based Violence that was launched in November 2022, it encompasses intimate partner violence and is very focused, over a ten-year period, on ending gender-based violence and getting at those root causes that were referenced earlier.

It is very important to focus on the prevention pillar of the National Action Plan to End Gender-Based Violence because that recognizes that we will not be able to end gender-based violence in this country if we do not get at the root causes. That is specifically why at least 25% of the federal funding that has been given to the provinces and territories necessarily has to be used for prevention so that we can collectively work together and get at those root causes.

Senator Seidman: I don't want to take up time. There are a lot of people who want to ask questions. Maybe somebody else will pursue this, because I don't think we have a fulsome answer. Thanks.

The Chair: We can get back to that question.

Senator Osler: Thank you, witnesses.

My question is for the counsel from the Department of Justice regarding the mandatory reporting requirement for health professionals. It is a two-parter. "Health professionals" is not defined in the bill. How could health professionals be interpreted by Justice and the legal system? The second part is, what are the possible consequences to health professionals for failure to report to police that they suspect someone is a victim of intimate partner violence?

Ms. Levman: The law as I know it today is that there is a duty to report where the victim is a child or where there is a child in need of protection, but my understanding is that there is not a duty to report where the victim is an adult. We are criminal lawyers, so we're not experts in this area. I just wanted to caveat that, just in case.

You asked about the consequences?

Senator Osler: Correct. For failure to report.

conséquent, j'aimerais qu'elle débute. Nous verrons ensuite combien de temps il nous reste. Merci.

Mme Garrett-Baird : Je vous remercie de la question.

Le projet de loi sensibilise certainement à la violence conjugale. Toutefois, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, lancé en novembre 2022, englobe la violence conjugale et est axé, sur une période de dix ans, sur l'élimination de la violence fondée sur le sexe et des causes profondes évoquées précédemment.

Il est très important de se concentrer sur le pilier de la prévention du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, car on y reconnaît que nous ne pourrions pas mettre fin à la violence fondée sur le sexe dans ce pays si nous ne nous attaquons pas à ses causes profondes. C'est précisément la raison pour laquelle au moins 25 % des fonds fédéraux accordés aux provinces et aux territoires doivent nécessairement être utilisés pour la prévention. Nous pourrions ainsi collaborer et nous attaquer aux causes profondes.

La sénatrice Seidman : Je ne veux pas prendre trop de temps. De nombreuses personnes souhaitent poser des questions. Peut-être que quelqu'un d'autre poursuivra dans la même veine, car je ne pense pas que nous ayons une réponse complète. Je vous remercie.

La présidente : Nous pourrions revenir à cette question.

La sénatrice Osler : Je remercie les témoins.

Ma question s'adresse aux avocates du ministère de la Justice et concerne l'obligation pour les professionnels de la santé de faire des signalements. Ma question a deux volets. Le terme « professionnels de la santé » n'est pas défini dans le projet de loi. Comment le ministère de la Justice et le système juridique pourraient-ils interpréter le sens de « professionnels de la santé » ? Deuxièmement, quelles sont les conséquences possibles pour les professionnels de la santé s'ils ne signalent pas à la police qu'ils soupçonnent qu'une personne est victime de violence conjugale?

Me Levman : La loi, telle que je la connais aujourd'hui, prévoit une obligation de signalement lorsque la victime est un enfant ou lorsqu'il s'agit d'un enfant ayant besoin de protection. Or, je crois comprendre qu'il n'y a pas d'obligation de signalement lorsque la victime est un adulte. Nous sommes des criminalistes et nous ne sommes donc pas des expertes dans ce domaine. Je tenais à le préciser, au cas où ce serait utile.

Vous avez posé une question sur les conséquences?

La sénatrice Osler : C'est exact. Quelles sont-elles si on omet de faire un signalement?

Ms. Levman: That would be in provincial child protection statutes, and it might be different across the country. I would have to look them up.

Senator Osler: The first part was the lack of definition of who is a health professional.

Ms. Levman: Do you mean in the bill?

Senator Osler: In the bill, we have definitions for —

Ms. Levman: I believe nurse practitioners.

Senator Osler: Nurses, medical practitioner and nurse practitioner, but then the requirement is for “health professionals” to make a report. That is very non-specific. I was just wondering if you could provide me some more information. How could that be interpreted, a “health professional”?

Ms. Levman: It could potentially be interpreted very broadly or it could be interpreted very narrowly. Without a definition, there is no way of knowing.

Senator Osler: Thank you.

Senator Moodie: We have heard a lot about the myriad of paralleling services, action plans and initiatives. We have heard about different areas of focus, unique or overlapping efforts. We have heard testimony today, too, that suggests that a lot of this is not working. The numbers are rising. The complexity of oversight, responsibility, intersecting agencies, intersecting areas — health care, law, the judicial system — all of these things suggest that we have a really complex system to manage here. How are you measuring effectiveness in this very complex area? Are you winning? Are the preventive measures that are being put in place working?

We know from the pandemic that, in fact, this strain, the catalyst of that event unmask a weak system, a system that has not got the supports when people are stressed like that, which support and prevent escalation. What happened was a complete escalation of events. I’m trying to understand. Yes, we’re spending a lot of money and we are investing a lot of time here, putting in action plans, but how are we measuring it? How effective is it? What is working and what is not working? Are we winning here?

The Chair: Those are many questions for someone to answer.

Me Levman : Elles sont prévues dans les lois provinciales de protection de l’enfance, et il se pourrait qu’elles varient d’une région à l’autre du pays. Il faudrait que je les lise.

La sénatrice Osler : La première partie de ma question portait sur l’absence de définition pour « professionnel de la santé. »

Me Levman : Vous parlez de l’absence de définition dans le projet de loi?

La sénatrice Osler : Dans le projet de loi, il y a des définitions pour...

Me Levman : Je crois qu’il s’agit des infirmières praticiennes.

La sénatrice Osler : Il s’agit des infirmières, des médecins et des infirmières praticiennes, mais ce sont les « professionnels de la santé » qui sont tenus de faire un signalement. C’est très peu précis. Je me demandais si vous pouviez me donner plus d’informations. Comment interpréter le terme « professionnel de la santé? »

Me Levman : Il pourrait être interprété très largement ou très étroitement. Sans définition, il n’y a pas moyen de le savoir.

La sénatrice Osler : Je vous remercie.

La sénatrice Moodie : Nous avons beaucoup entendu parler de la myriade de services, de plans d’action et d’initiatives parallèles. On nous a parlé de différents domaines d’intervention et d’efforts uniques ou qui se chevauchent. Nous avons également entendu aujourd’hui des témoignages qui suggèrent qu’une multitude de ces mesures ne fonctionnent pas. Les nombres augmentent. La complexité de la surveillance, de la responsabilité, des agences et des domaines qui s’entrecroisent — les soins de santé, le droit, le système judiciaire — suggère que nous avons un système vraiment complexe à gérer. Comment mesurez-vous l’efficacité dans ce milieu très complexe? Êtes-vous en train de gagner? Les mesures préventives mises en place fonctionnent-elles?

Pendant la pandémie, la souche — le catalyseur de cet événement — a mis en évidence un système faible, un système qui n’a pas les moyens de soutenir la population et d’empêcher l’escalade de la violence lorsque les gens sont stressés de la sorte. Nous avons assisté à une grave intensification des événements. J’essaie de comprendre. Oui, nous dépensons beaucoup d’argent et nous consacrons beaucoup de temps à l’enjeu ici, en mettant en place des plans d’action, mais comment mesurons-nous les résultats? Quelle est l’efficacité de ces plans? Qu’est-ce qui fonctionne et qu’est-ce qui ne fonctionne pas? Sommes-nous en train de gagner?

La présidente : Il y avait là de nombreuses questions.

Senator Moodie: There is only one: Are we winning? Are you measuring it? Do we know how effective these efforts are? I know we're throwing a lot of mud at the wall and hoping it will stick, but is it working?

The Chair: Perhaps Ms. Garrett-Baird has macro-level information. Is it working?

Ms. Garrett-Baird: I do. Thank you very much for the question. It is a very important one.

To your point, there is a lot of money going into these actions, and we need to be able to demonstrate progress. That was a significant consideration and issue for us as we worked with the provinces and territories to develop the National Action Plan to End Gender-Based Violence, which by the way was during the pandemic. That was because we could see the issues. Those issues have been there, but the pandemic unearthed them even further. This is why we moved forward so swiftly to launch the national action plan.

When we worked with the provinces and territories to negotiate bilateral funding agreements, part of that is not just funding on an annual basis. There is an expected results framework that is part of each one of their agreements. It is available online. That expected results framework includes short-, medium-, long-term and ultimate outcomes over the ten-year period.

You are probably wondering how we measure it within that. There are data sources, including Statistics Canada, which the provinces, territories and federal government are using. On an annual basis, the provinces and territories must send us the progress they have made against that expected results framework. We review that and determine if that's sufficient, following which we will be able to release their next year of funding.

We will take those annual reports from all of the provinces and territories and roll them up to create a national annual progress report, and the first national annual progress report against the national action plan will be published in fall 2024. That will continue for the duration of those bilateral agreements. This is something we are very committed to.

The Chair: Thank you, Ms. Garrett-Baird.

Senator Bernard: My question is for Ms. Garrett-Baird as well. I want to ask specifically about the language of intimate partner violence in this bill and what your thoughts are with regards to how that might impact or influence your work more globally on gender-based violence. I'm thinking in particular of

La sénatrice Moodie : Je ne pose qu'une question : sommes-nous en train de gagner? Mesurez-vous les progrès? Connaissons-nous l'efficacité de ces efforts? Nous essayons toutes sortes de moyens en espérant que certains fonctionneront, mais est-ce que nos efforts changent la donne?

La présidente : Mme Garrett-Baird dispose peut-être d'informations globales. Les efforts fonctionnent-ils?

Mme Garrett-Baird : Oui, j'ai de l'information. Merci beaucoup pour cette question, qui est très importante.

Pour revenir à votre commentaire, beaucoup d'argent est investi dans ces actions, et nous devons être en mesure de démontrer les progrès accomplis. C'était une considération et une question importantes pour nous lorsque nous avons élaboré avec les provinces et les territoires le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, qui, soit dit en passant, a été un projet pendant la pandémie, puisque nous pouvions voir les problèmes. Ces problèmes existaient déjà, mais la pandémie les a mis encore plus en évidence. Voilà pourquoi nous sommes allés de l'avant si rapidement pour lancer le plan d'action national.

Lorsque nous avons négocié avec les provinces et les territoires des accords de financement bilatéraux, nous n'avons pas seulement discuté de financement annuel. Chacun de ces accords comporte un cadre de résultats escomptés. L'information est accessible en ligne. Ce cadre de résultats escomptés comprend des résultats à court, moyen et long terme, ainsi que des résultats finaux sur une période de 10 ans.

Vous vous demandez probablement comment nous mesurons les progrès dans ce cadre. Il existe des sources de données, notamment Statistique Canada, que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral utilisent. Chaque année, les provinces et les territoires doivent nous envoyer les progrès qu'ils ont réalisés par rapport au cadre des résultats escomptés. Nous les examinons et déterminons s'ils sont suffisants, après quoi nous sommes en mesure de débloquer leur financement pour l'année suivante.

Nous regrouperons les rapports annuels de toutes les provinces et de tous les territoires pour créer un rapport d'étape annuel national. Le premier rapport d'étape annuel national, qui pourra être comparé au plan d'action national, sera publié à l'automne 2024. Ce processus se poursuivra pendant toute la durée des accords bilatéraux. Cet enjeu représente une grande priorité pour nous.

La présidente : Merci, madame Garrett-Baird.

La sénatrice Bernard : Ma question s'adresse également à Mme Garrett-Baird. J'aimerais vous poser une question sur la terminologie de la violence conjugale dans ce projet de loi et savoir ce que vous pensez de l'incidence ou de l'influence que cela pourrait avoir sur votre travail plus global sur la violence

the Desmond family murder-suicide in Nova Scotia, which clearly had elements of intimate partner violence but also family violence. We know the language has changed and evolved over the last 30 years, so I'm wondering about that. Also, since I have raised the Desmond family inquiry, I am wondering if the findings from that inquiry inform the work of the national action plan in any way and if you think that should inform this bill in any way.

Ms. Garrett-Baird: Thank you for the question.

With respect to recommendations in the Desmond inquiry, including those that spoke to gender-based violence, we also saw that in the Mass Casualty Commission recommendations.

To your point, the National Action Plan to End Gender-Based Violence was developed to not be stagnant because gender-based violence evolves, and we certainly saw that during the pandemic. That national action plan was informed by over 1,000 recommendations, but since then, more have come in — for example, as you noted, the Desmond Fatality Inquiry and the Mass Casualty Commission, among others, the James Smith Cree First Nation. A host of things continue to come out. Those continue to inform the implementation of the national action plan. In working with the provinces and territories through their bilateral agreements, that's why we are giving them the ability to update their implementation plans on an annual basis. We don't want four-year implementation plans that don't necessarily change because that would mean that GBV doesn't change, and we know that is not necessarily the case. All of these recommendations continue to inform our work going forward and are a very live part of our discussions with provinces and territories as a collective.

To your point around the terminology, as I mentioned in my opening remarks, I used the term "gender-based violence," which includes intimate partner violence. It also includes a host of other things like technology-facilitated, gender-based violence; family violence, which is also gender-based violence; and financial abuse, which is part of gender-based violence. The term "gender-based violence" is broad, but we know that within that intimate partner violence is one of the most prevalent forms. In fact, if we look at the 2018 Survey of Safety in Public and Private Spaces — this is delivered by Statistics Canada — more than 11 million Canadians aged 15 and above have experienced some form of intimate partner violence, including 6.2 million women and 4.9 million men. This is a significant issue. That's why the national action plan is focused not only on responsiveness but also on prevention. We cannot continue to have a country that has this level of violence.

fondée sur le sexe. Je pense notamment au meurtre-suicide dans la famille Desmond en Nouvelle-Écosse, qui comportait manifestement des éléments de violence conjugale, mais aussi de violence familiale. Nous savons que le vocabulaire a changé et évolué au cours des 30 dernières années, et je m'interroge donc à ce sujet. Par ailleurs, puisque j'ai mentionné l'enquête sur la famille Desmond, je me demande si les conclusions de cette enquête éclairent le travail sur le plan d'action national d'une manière ou d'une autre et si vous pensez qu'elles devraient influencer ce projet de loi.

Mme Garrett-Baird : Je vous remercie de la question.

Certaines recommandations de l'enquête Desmond, y compris celles qui portent sur la violence fondée sur le sexe, rejoignent les recommandations de la Commission des pertes massives.

Pour répondre à votre question, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre a été conçu de façon évolutive, car cette violence évolue, comme nous l'avons certainement constaté pendant la pandémie. Ce plan d'action national s'appuyait sur plus de 1 000 recommandations, mais depuis, d'autres ont été formulées — par exemple, comme vous l'avez noté, pour l'enquête sur les décès dans la famille Desmond, la Commission des pertes massives, et la Première Nation crie James Smith. De nombreuses recommandations continuent à voir le jour et elles continuent d'alimenter la mise en œuvre du plan d'action national. Dans le cadre de nos accords bilatéraux avec les provinces et les territoires, nous leur donnons donc la possibilité de mettre à jour leurs plans de mise en œuvre chaque année. Nous ne voulons pas de plans de mise en œuvre quadriennaux immuables, car nous aurions alors l'impression que les résultats entourant la violence fondée sur le sexe stagnent, et nous savons que ce n'est pas nécessairement le cas. Toutes ces recommandations continuent d'alimenter nos travaux et font partie intégrante de nos discussions avec les provinces et les territoires.

Pour revenir à votre commentaire sur la terminologie, j'ai utilisé dans ma déclaration préliminaire le terme « violence fondée sur le sexe, » qui inclut la violence conjugale. Ce terme englobe également toute une série d'autres éléments tels que la violence fondée sur le sexe facilitée par la technologie; la violence familiale, qui est aussi une forme de violence fondée sur le sexe; et l'exploitation financière, qui fait partie de la violence fondée sur le sexe. L'expression « violence fondée sur le genre » est large, mais nous savons que la violence conjugale en est l'une des formes les plus répandues. En fait, si l'on examine l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, réalisée par Statistique Canada en 2018, plus de 11 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus — dont 6,2 millions de femmes et 4,9 millions d'hommes — ont subi une forme de violence aux mains d'un partenaire intime. Le problème est considérable. C'est pourquoi le plan d'action

Senator Burey: Thank you so much, first, to Ms. Georgina McGrath, for sharing your impactful story and experiences, and, second, to this panel. Thank you for coming here today and for sharing your wisdom and knowledge about what is happening.

I heard from Ms. McGrath that some of the barriers were reporting, housing and access to important social supports and benefits. As a pediatrician, seeing it with children, I'm wondering about the funds on housing. In mental health, we have cognitive behavioural therapy. We know that our actions actually go back and change our behaviour and our thinking. In terms of an action in providing housing — because I see that as a central thing with families — how can I get access to housing and how can I easily get access to social supports and finances? That action itself will allow people to get out of these situations quickly. Specifically from this housing funding that was announced, how much in those bilateral agreements is targeted not only to shelters but also to permanent housing for women needing access to these types of services? Stick to the housing and financing. Was there targeted funding?

The Chair: Who would like to answer that question? Mr. Sanderson or Ms. Apse?

Mr. Sanderson: I can speak to not permanent housing shelters and transition homes in an Indigenous context.

Senator Burey: Yes. How much of the housing funding was targeted to increasing shelters?

Mr. Sanderson: Of about \$724 million altogether, the Canadian Mortgage and Housing Corporation provides capital funding and support for the construction of new shelters and transition homes. Those can be located in urban, rural or northern areas, on reserve, off reserve and in the North, of course. Indigenous Services Canada provides operating support for those shelters.

Senator Burey: Would it be 10% of that or 30% of the funding that stipulated it's to go for women's shelters or in other contexts for permanent housing? I guess we don't have the answers.

national est axé non seulement sur les interventions, mais aussi sur la prévention. Nous ne pouvons pas continuer à avoir un tel niveau de violence dans notre pays.

La sénatrice Burey : Merci beaucoup, tout d'abord à Mme Georgina McGrath, d'avoir partagé son histoire et ses expériences marquantes, et ensuite à ce groupe d'experts. Je vous remercie de vous être déplacés pour nous faire part de vos idées et de vos connaissances sur ce qui se passe.

Mme McGrath a dit que certains des obstacles étaient le signalement, le logement et l'accès à d'importantes mesures de soutien et de prestations. En tant que pédiatre, je vois ces problèmes pour les enfants et je m'interroge sur les fonds alloués au logement. Dans le domaine de la santé mentale, nous avons recours à la thérapie cognitivo-comportementale. Nous savons que nos actions se répercutent sur notre comportement et notre façon de penser. Pour ce qui est des mesures visant à fournir un logement — je considère qu'il s'agit d'un élément central pour les familles —, comment les victimes peuvent-elles avoir accès à un logement et comment peuvent-elles facilement avoir accès à des mesures d'aide sociale et financière? Une telle mesure permettra en soi aux victimes de sortir rapidement de ces situations. En ce qui concerne précisément le financement du logement qui a été annoncé, quelle part de ces accords bilatéraux est destinée non seulement aux refuges, mais aussi aux logements permanents pour les femmes qui ont besoin d'accéder à ces types de services? Tenez-vous-en au logement et au financement. Y a-t-il eu un financement ciblé?

La présidente : Qui souhaite répondre à cette question? Monsieur Sanderson ou madame Apse?

M. Sanderson : Je peux parler de l'état des lieux par rapport aux foyers d'hébergement permanents et aux maisons de transition dans un contexte autochtone.

La sénatrice Burey : Oui. Quelle part du financement du logement a été consacrée à l'augmentation du nombre de refuges?

M. Sanderson : Sur un total d'environ 724 millions de dollars, la Société canadienne d'hypothèques et de logement fournit un financement pour les dépenses de capital et un soutien pour la construction de nouveaux refuges et de maisons de transition. Ceux-ci peuvent se trouver dans des zones urbaines, rurales ou nordiques, dans les réserves, à l'extérieur des réserves et dans le Nord, bien sûr. Services aux Autochtones Canada apporte un soutien opérationnel à ces refuges.

La sénatrice Burey : Est-ce que 10 % ou 30 % du financement sont destinés aux refuges pour femmes ou, dans d'autres contextes, au logement permanent? Je suppose que nous n'avons pas les réponses.

The Chair: But we can get the answers. Perhaps, Ms. Garrett-Baird, you will get Senator Burey the answer to her question around targeted funding for permanent housing.

Senator Pate: Thank you very much to our witnesses.

We know that countries with the lowest incidence of violence against women — intimate partner violence, whatever language we use — are the most equal and ensure access to robust social, economic and health systems that include the sort of housing supports that have been described.

We also know, as you have identified from the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, the Mass Casualty Commission, the Sanderson inquiry and countless others that there have long been recommendations that violence against women be taken seriously. It's often at the root of the attacks that happen and are often described as unusual but then you can see patterns. Almost every serial killer in the States, mass shooter, has first been identified as abusive individuals.

Just before this hearing, I was reading the April 9 decision of the Alberta Court of Appeal in the case of Ronald John Candaele. His conviction was reduced to manslaughter from second-degree murder after he ran over his common-law wife and killed her. This is the same court that did not overturn a manslaughter conviction of a woman who killed her abusive husband. At the root of much of these is the fact that women are expected to both protect themselves and be the primary witness in their cases. Misogynist violence is the only area of criminal law where the victim is expected to help make the case. We don't see that in theft. We don't see it usually in murder, unless the woman is the person charged after having defended herself and/or others in her care.

What concrete steps are being taken to ensure that police come when they are called, that Crowns run the appropriate charges and that we don't see these kinds of injustices as recently as we did two days ago — that is, those kinds of misogynist attitudes appearing in decisions? Basically, a good court said they couldn't determine —

The Chair: I think it's probably appropriate to get to the answer to your question from someone in 40 seconds. Sorry, senator.

Senator Pate: Probably Justice.

La présidente : Mais nous pouvons obtenir les réponses. Madame Garrett-Baird, vous trouverez peut-être la réponse à la question de la sénatrice Burey sur le financement ciblé du logement permanent.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup à nos témoins.

Nous savons que les pays où l'incidence de la violence contre les femmes est la plus faible — ou la violence entre partenaires intimes, peu importe le terme que nous utilisons — sont les plus égalitaires et assurent l'accès à des systèmes sociaux, économiques et de santé robustes qui comprennent le type de soutien au logement qui a été décrit.

Nous savons également, d'après l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la Commission des pertes massives, l'enquête Sanderson et d'innombrables autres documents, que les recommandations voulant que la violence faite aux femmes soit prise au sérieux existent depuis longtemps. Ce comportement est souvent à la source des attaques qui se produisent et qui sont souvent décrites comme inhabituelles, mais pour lesquelles on peut dégager des tendances. Presque tous les tueurs en série des États-Unis ou les tireurs de masse ont d'abord été désignés comme des personnes violentes.

Juste avant la réunion, je lisais la décision rendue le 9 avril par la Cour d'appel de l'Alberta dans l'affaire *Ronald John Candaele*. Il a été reconnu coupable de meurtre au deuxième degré plutôt que d'homicide involontaire après avoir écrasé et tué sa conjointe de fait avec un camion. Il s'agit ici du même tribunal qui avait refusé d'annuler la condamnation pour homicide involontaire d'une femme qui avait tué son mari violent. À la base de tout cela, il y a l'attente que l'on a envers les femmes, qui doivent à la fois se protéger elles-mêmes et être le principal témoin dans leur procès. La violence misogynne est le seul domaine du droit pénal où l'on s'attend à ce que la victime aide à faire valoir sa cause. On ne voit pas cela dans les cas de vol. On ne le voit habituellement pas dans les cas de meurtre, à moins que la femme soit la personne accusée après s'être défendue ou avoir défendu ses proches.

Quelles mesures concrètes sont prises pour veiller à ce que les policiers se rendent sur les lieux quand ils sont appelés, à ce que les procureurs de la Couronne portent les accusations appropriées et à ce qu'il n'y ait plus le genre d'injustices que nous avons vu aussi récemment qu'il y a deux jours, soit les attitudes misogynes qui teintent les décisions des tribunaux? En gros, un bon tribunal a dit qu'il ne pouvait déterminer...

La présidente : Je crois qu'il serait approprié d'obtenir réponse à votre question, en 40 secondes. Je suis désolée, sénatrice.

La sénatrice Pate : Probablement les représentantes du ministère de la Justice.

Ms. Levman: Thank you for that question.

I know you are well aware of the division of powers within Canada and that policing is a local issue. However, because the federal government is responsible for the criminal law and provinces are responsible for enforcing the Criminal Code within their jurisdictions, we obviously have to work together to address these complex issues that you have pointed out, senator.

In that context, we have a coordinating committee of senior officials, criminal justice. We work together to address many of the issues that you have raised. The coercive control ongoing work is a case in point. You'll know that most jurisdictions, including the DPP, have prosecutorial policies that address these types of issues, and they do training. However, it will be different across the country. That will be the same for policing.

Senator Pate: I have a quick supplementary, and you can respond in writing. There are ample examples, including in the conviction review area, where women who have responded to violence, including Jamie Gladue, and the misogynist, racist attitudes did not get taken into account in terms of their response. What, precisely, is the Department of Justice and other departments doing to inform those decision makers about that? We see that perpetuated in decisions and not challenged by government policy.

The Chair: Ms. Levman, we look forward to getting the answer to that question in writing.

Senator Dasko: Thank you to our witnesses for being here today.

My question is a follow-up to Senator Seidman's question. We are here to speak about Bill S-249. In your opening comments, not one of you mentioned the bill. Senator Seidman started out along this line of questioning, and I feel absolutely compelled to ask you this: Is there anything in the bill that you are not doing already? Does the bill add anything to what you are doing? Ms. Levman, perhaps you could answer. Ms. Garrett-Baird started the answer. Please just focus on the bill and the question. Does it add anything to your work?

Ms. Levman: It's an excellent question.

I have to underscore that we are criminal lawyers. We do criminal law, and, necessarily, that takes a particular role in the criminal justice system. The criminal justice system is responsive, and my understanding of this bill is that it's more prevention focused. My colleague who is sitting next to me is

Me Levman : Je vous remercie pour votre question.

Je sais que vous comprenez très bien la division des pouvoirs au sein du Canada, et que les enjeux associés aux services policiers sont de nature locale. Toutefois, comme le gouvernement fédéral est responsable du droit pénal et que les provinces sont responsables d'appliquer le Code criminel au sein de leurs administrations, nous devons évidemment travailler ensemble pour aborder les enjeux complexes que vous avez évoqués, sénatrice.

Dans ce contexte, nous avons un comité de coordination composé de hauts fonctionnaires du système de justice pénale. Nous travaillons ensemble pour régler bon nombre des problèmes que vous avez soulevés. Le travail en cours sur le contrôle coercitif en est un bon exemple. Vous savez que la plupart des administrations, y compris le DPP, ont des politiques en matière de poursuites qui traitent de ces types de problèmes, et elles offrent de la formation. Cependant, la situation varie d'une région à l'autre du pays. C'est la même chose pour les services de police.

La sénatrice Pate : J'ai une brève question supplémentaire, et vous pourrez y répondre par écrit. Il y a de nombreux exemples, notamment dans le domaine de l'examen des condamnations, où les femmes qui ont répondu à la violence, comme Jamie Gladue, et les attitudes misogynes et racistes n'ont pas été prises en compte. Que font précisément le ministère de la Justice et les autres ministères pour informer les décideurs à ce sujet? Nous constatons que cela se perpétue dans les décisions et n'est pas contesté par la politique gouvernementale.

La présidente : Maître Levman, nous aimerions recevoir une réponse écrite à cette question.

La sénatrice Dasko : Je remercie nos témoins de leur présence.

Ma question fait suite à celle de la sénatrice Seidman. Nous sommes ici pour discuter du projet de loi S-249. Aucun d'entre vous n'en a parlé dans son discours préliminaire. La sénatrice Seidman a posé des questions en ce sens, et je ne peux m'empêcher de vous le demander : est-ce qu'il y a quelque chose dans le projet de loi que vous ne faites pas déjà? Est-ce qu'il vous donne plus d'outils? Maître Levman, vous pourriez peut-être répondre à cette question. Mme Garrett-Baird a commencé à y répondre. J'aimerais que vous vous centriez sur le projet de loi et sur ma question. Est-ce qu'il bonifie votre travail d'une quelconque façon?

Me Levman : C'est une excellente question.

Je dois préciser que nous sommes des avocates criminalistes. Nous pratiquons le droit criminel, ce qui occupe un rôle particulier dans le système de justice pénale. C'est un système qui est réactif, et selon ce que je comprends, le projet de loi se centre plutôt sur la prévention. Ma collègue, qui est assise à côté

responsible, as I have said, for the Victims Strategy, but, again, that is to support victims of crime.

Senator Dasko: Could Ms. Garrett-Baird answer that question, please? Just focus on the bill.

The Chair: Ms. Garrett-Baird said that it adds awareness. Let's go further than that, because we heard that earlier.

Ms. Garrett-Baird: Thank you for the follow-up.

As noted, it adds awareness. I want to note this bill started in 2017. It has been an incredible journey to get here, during which we launched the federal GBV strategy in 2017, followed by the National Action Plan to End Gender-Based Violence because we knew that the federal GBV strategy was a good foundation but wasn't enough. The National Action Plan is created to be evergreen but has also brought opportunities for action.

I referenced the five pillars and the foundation, but within each of those, there are a number of opportunities for action that cover areas that are in the bill in addition to a number of other things, and the reason for that is each province and territory in this country has different priorities and realities around gender-based violence as well as emerging issues that may need to be addressed. That's why the National Action Plan has those broader headings such as prevention and a responsive justice system. We need it to be broad enough to cover the very complex issue of GBV and all of the subparts that are within.

The Chair: Ms. Garrett-Baird, I hear you saying that we have a national strategy and we have an action plan, which you have described. This bill is about a national strategy. I ask you the same question again, just for our own edification. Does this parallel, does this compete with, does this complement, or does it contradict?

Ms. Garrett-Baird: I appreciate the bill that has been put forward and the efforts behind it, and certainly the incredible strength of Ms. McGrath bringing it here. The bill covers intimate partner violence and a strategy to prevent it, which is part of the National Action Plan to End Gender-Based Violence.

The Chair: Thank you.

Senator Petitclerc: Thank you, colleagues, for the last few questions. It's really helpful to put into perspective the bill and what already exists.

de moi, est responsable de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes.

La sénatrice Dasko : Est-ce que Mme Garrett-Baird peut répondre à la question? Veuillez vous centrer sur le projet de loi seulement.

La présidente : Mme Garrett-Baird a dit que le projet de loi améliorerait la sensibilisation. J'aimerais que nous allions plus loin, parce que nous avons déjà entendu cela plus tôt.

Mme Garrett-Baird : Merci pour le suivi.

Comme on l'a dit, le projet de loi accroît la sensibilisation. Je tiens à souligner que le travail sur ce projet de loi a commencé en 2017. Nous sommes passés par un incroyable parcours, au cours duquel nous avons lancé la Stratégie fédérale pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe en 2017, suivie du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, car nous savions que la stratégie représentait une bonne base, mais n'était pas suffisante. Le Plan d'action national a été créé pour être évolutif, mais il a aussi donné lieu à des possibilités d'action.

J'ai parlé des cinq piliers et du fondement, mais il y a aussi plusieurs autres possibilités d'action visant les domaines abordés dans le projet de loi, parce que les réalités de chaque province et de chaque territoire du pays en matière de violence fondée sur le sexe sont différentes, et qu'ils ont des problèmes émergents qui pourraient être abordés. C'est pourquoi le Plan d'action national comporte des rubriques plus larges comme la prévention et un système de justice réactif. Il faut que leur portée soit assez vaste pour couvrir la question très complexe de la violence fondée sur le sexe et tous les éléments connexes.

La présidente : Madame Garrett-Baird, vous dites que nous avons une stratégie nationale et un plan d'action, que vous avez décrit. Le projet de loi vise une stratégie nationale. Je vous pose la même question, pour que nous puissions mieux comprendre : est-ce que le projet de loi agit de façon parallèle, de façon concurrentielle, de façon complémentaire ou de façon contradictoire à cet égard?

Mme Garrett-Baird : Je reconnais le projet de loi et les efforts qui s'y rattachent, et je reconnais l'incroyable force de Mme McGrath, qui l'a présenté. Le projet de loi aborde la violence entre partenaires intimes et vise à mettre en œuvre une stratégie pour la prévenir, qui fait partie du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

La présidente : Merci.

La sénatrice Petitclerc : Merci, chers collègues, pour ces dernières questions. Il est vraiment utile de mettre en perspective le projet de loi et ce qui existe déjà.

My question will also be for Madam Garrett-Baird. You spoke in your remarks about the importance of targeting root causes and, obviously, also prevention. One of the things that stuck with me from the previous testimony of Ms. McGrath is how difficult it is just to actually do something and just voice yourself and get out, and we read it in all the different statistics and the numbers and the data. My question is, does the National Action Plan really intentionally identify the causes of why it is so difficult to make that move? What is it that we can do? I want to hear something that is not awareness. Senator Burey talked about permanent housing. What is it that we do that will make it feel safe for a person to actually come into action? That's not awareness. I'm not sure if you can answer that, and maybe this is something that this bill could eventually do.

Ms. Garrett-Baird: Thank you very much for the question. There are a couple of things that I want to note quickly, in the interest of time.

Gender-based violence is rooted in gender inequality, and it's further intensified by systemic inequalities like sexism, discrimination on the basis of sexual orientation, gender identity and expression, colonialism, racism, ableism, classism, poverty and a collective history of trauma. I share that because that's what we're against. That's what we are working to unroot.

When we look at specific actions, for example, I want to reference Pillar 3 of the National Action Plan, which is called "a responsive justice system." That pillar could have been called "a responsive legal system," but that only gets at the individual being charged. They had a process in the court system. They received a sentence. A responsive legal system would not speak to the broader issues around justice that would be served to the victim. Pillar 3 is about giving support to that survivor and having a sense of justice when going through this horrific process.

If we look at Pillar 5 of the National Action Plan, it is focused on social infrastructure and enabling environment. We can put all the supports in place that we want — shelters, services that are there when an individual experiences gender-based violence — but if we don't have things like adequate housing in place, health services in place, those broader wraparound services, we will not be successful. That's why we have put in place tangible actions and opportunities for action under the National Action Plan.

I referenced in my remarks that in year one alone, the provinces and territories are collectively working on about 190 opportunities for action. Over 13% of those are under Pillar 5, which is the social infrastructure and enabling environment, and over 27% are about prevention. You can see

Ma question s'adresse également à Mme Garrett-Baird. Dans votre exposé, vous avez parlé de l'importance de cibler les causes profondes et, évidemment, de faire de la prévention. Ce qui m'a frappée dans le témoignage de Mme McGrath, c'est à quel point il est difficile de faire quelque chose, de se faire entendre et de sortir, et nous le constatons dans toutes les statistiques. Ma question est la suivante : est-ce que le Plan d'action national cerne intentionnellement les raisons pour lesquelles il est si difficile de passer à l'action? Que pouvons-nous faire? Je veux entendre parler d'autre chose que la sensibilisation. La sénatrice Burey a parlé de logements permanents. Que pouvons-nous faire pour que les personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles décident d'agir? Il n'est pas question de sensibilisation. Je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question, qui pourrait être abordée dans le projet de loi un jour.

Mme Garrett-Baird : Je vous remercie beaucoup pour votre question. Il y a deux ou trois choses que je tiens à souligner rapidement, pour des raisons de temps.

La violence fondée sur le sexe est enracinée dans l'inégalité entre les sexes, et elle est accentuée par les inégalités systémiques comme le sexisme, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, le colonialisme, le racisme, le capacitisme, le classisme, la pauvreté et un historique collectif de traumatismes. Je vous en parle parce que c'est contre cela que nous nous battons. C'est ce que nous nous efforçons de déraciner.

J'aimerais vous parler du troisième pilier du Plan d'action national, qui s'intitule « Un système judiciaire réactif ». On aurait pu appeler ce pilier « Un système juridique réactif », mais il ne concernerait que les personnes accusées. Ces personnes sont passées par le processus du système judiciaire; elles ont reçu une peine. Un système juridique réactif ne tiendrait pas compte des questions plus générales entourant la justice qui serait rendue à la victime. Le troisième pilier vise à offrir du soutien aux survivants et à leur donner le sentiment que justice a été rendue dans le cadre de ce processus extrêmement difficile.

Le cinquième pilier du Plan d'action national est axé sur l'infrastructure sociale et l'environnement propice. On a beau mettre en place tous les soutiens que l'on veut — les refuges, les services offerts aux victimes de violence fondée sur le sexe —, mais s'il n'y a pas de logements adéquats, de services de santé et d'autres services complets plus vastes, on ne pourra pas réussir. C'est pourquoi nous avons mis en place des actions concrètes et des possibilités d'action dans le cadre du Plan d'action national.

Dans mon discours préliminaire, j'ai fait valoir qu'au cours de la première année seulement, les provinces et les territoires ont travaillé collectivement à environ 190 possibilités d'action. Plus de 13 % de ces actions relèvent du cinquième pilier, qui porte sur l'infrastructure sociale et l'environnement propice, et plus de

the collective efforts and the multipronged approach that is being taken to address this very, very complex issue.

The Chair: Thank you very much, Ms. Garrett-Baird.

Colleagues, with that, we have come to the end of our meeting. I wish to thank all the officials for sharing your knowledge and information with us. It helps us greatly as we move forward with our study of the bill.

Colleagues, there being no further action, this meeting is now adjourned.

(The committee adjourned.)

27 % concernent la prévention. Vous pouvez donc constater les efforts collectifs qui sont déployés et l'approche à plusieurs volets qui est adoptée pour s'attaquer à ce problème très, très complexe.

La présidente : Merci beaucoup, madame Garrett-Baird.

Chers collègues, nous en sommes à la fin de notre réunion. Je tiens à remercier tous les représentants de nous avoir transmis ces connaissances et ces renseignements. Ils nous seront grandement utiles aux fins de notre étude sur le projet de loi.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, nous allons lever la séance.

(La séance est levée.)
